

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. JUILLET

1779.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice - Reine Apost.

Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examineur.

*Suite des Livres nouveaux qui se vendent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

Caroli Borromæi (Sti.) institutio Pa-
storum. In-12°. Lovanii 1777.

————— *Et Sti. Francisci Salesii in-
stitutio pro Confessariis.*

Collectio casuum Apostoli. In-8°. 1779.

Carrauxa Summa Conciliorum. In-8°.

*Kips (J. B.) Formulæ quædam litterarum
circa Pastoris curæ negotio.* In-8°. 1778.

Perrin Theologia in 14 partes divisa. In-8°. Lovanii 1774.

Cause célèbre contenant l'assassinat commis
le 19 de Décembre 1771 en la personne
de Mlle. Warrimont, de la ville de Visez
au païs de Liege. Londres 1779.

Livres allemands.

Aldkover Gartenschul. In-8°. fig.

*Basilius Predigten und sämtliche Schrif-
ten.* 6 th. 8°.

*Betrachtungen über die Angelegenheiten von
Europa.* 1. und 2. Theil 8°.

*Dilg Predigten auf alle Sonntage des Jah-
res.* 2 th. 8°. Augsburg 1778

Grez Lobreden. 8°.

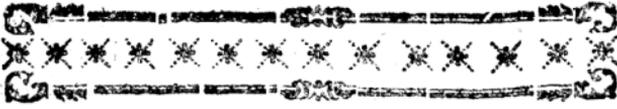
Geschichte in und außer Europa. 15 th. 4°. fig.

Habercorn Predigten. 7 th. 8°.

Kunst Sonnenuhren zu zeichnen. 8°.

*Leopolds neue Predigten auf alle Sonn- und
Festtage des Jahres.* 4 th. 8°.

*La Selve (P. Zach.) Sämtliche Predigten
auf alle Sonn- und Festtage des Jahres.*
2 th. 8°. Augsburg 1778.



JOURNAL
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. JUILLET

1779.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire de l'église & des évêques-princes de Strasbourg, depuis la fondation de l'évêché jusqu'à nos jours. Par Mr. l'abbé Grandidier, secrétaire & archiviste de l'évêché de Strasbourg, chanoine brevetaire du chapitre royal de Haguenau. Tome second. Grand in-4°. de plus de 650 pages. 1778. Se trouve à Strasbourg chez l'auteur & chez Stein libraire.

C'Est la suite de l'ouvrage, que j'ai annoncé dans le Journal du 1. Décembre 1776. Ce second volume de l'Histoire de l'église

X 2

glise

glise de Strasbourg renferme les neuvieme & dixieme siecles de l'ère chrétienne. Il confirmera à l'auteur la réputation d'un critique éclairé, d'un sçavant rempli de connoissances dans l'antiquité & dans la diplomatique. Les nouvelles recherches, qu'il a faites, la correction qu'il a mise dans son stile, les lumieres qu'il a répandues sur la discipline, les mœurs, la langue & le génie des deux siecles qu'il parcourt, doivent faire regarder ce second volume comme un nouveau titre à la justice que je m'empresse de lui rendre.

Fidele au plan qu'il s'étoit proposé, il fait précéder l'Histoire de deux dissertations. La premiere renferme l'examen de dix diplômes de Louis-le-Débonnaire, de Louis Roi de Germanie, du Roi Arnoul & des Empereurs Othons, dont il prouve la fausseté. L'auteur commence cette dissertation par montrer l'utilité des diplômes vrais & authentiques, & la nécessité d'avoir recours aux archives des églises & des monasteres, *sans lesquelles, dit-il, il est impossible de démêler l'histoire ecclésiastique & profane des premiers siecles.* Mr. de Voltaire avoit écrit *que les chartes & les diplômes n'étoient pas un recueil, où l'on peut s'éclairer sur l'histoire politique & sur le droit public de l'Europe.* Mr. l'abbé G. releve avec force cette assertion d'un homme, *dont le génie aussi hardi qu'universel s'est essayé dans presque tous les genres de compositions littéraires* (a). *Si les ouvrages de Mr. de Voltaire,*

(a) Un génie universel n'est pas celui qui s'essaye, mais qui réussit dans tous les genres. Il y a
aussi

ajoute-t-il, étoient moins connus, on ne s'attacheroit pas ici à relever une erreur, qu'une pareille autorité n'est que trop capable d'accréditer parmi certaines gens qui croient sa critique aussi infaillible en matière de faits, qu'elle l'est en matière de goût. Ce n'est pas le seul endroit, où Mr. G. parle des erreurs historiques du philosophe de Ferney. Il relève dans son Histoire plusieurs passages tirés des Annales de l'Empire, ouvrage indigeste, qui est, selon lui, moins un récit fidèle des faits, qu'un tissu d'imaginatiions singulieres.

La seconde dissertation renferme des observations neuves & curieuses sur l'état ancien de la ville de Strasbourg, dans le tems qu'elle appartenoit à ses évêques. Sous les premiers Rois françois, Strasbourg étoit ville royale & ville du domaine. Elle étoit exempte de la juridiction des ducs d'Alsace & des comtes provinciaux. Un magistrat particulier, sous le nom de comte, envoyé de la part du Roi, y rendoit la justice & y percevoit les impositions au nom du Souverain. A l'administration des comtes succéda le gouvernement des évêques devenus eux-mêmes comtes de la ville par la concession des Rois Carlovingiens de la seconde race. L'Empereur Othon second confirma ce comté à l'église de Strasbourg par son diplôme daté de l'année 982, dans lequel on lit : *Argentina Civitas, quæ rusticè Straz-bure*

aussi loin de l'un à l'autre, que de l'audacieuse étourderie au courage raisonné.

burc vocatur alio nomine. La puissance temporelle des évêques sur cette ville resta en vigueur jusques vers le milieu du troisième siècle, qu'elle commença à former une espèce de république. Les évêques faisoient exercer cette puissance par leurs grands officiers. C'étoient l'Avoué, auquel ils commirent le soin de rendre sans appel la justice criminelle; le *Schultheifs*, ou prévôt, qui jugeoit tous les cas de la haute, moyenne & basse justice; le Bourggrave, qui avoit la direction sur tous les corps de métiers; le grand-péager, qui percevoit les droits & revenus; & le directeur de la monnoie. Il faut lire dans l'ouvrage même le détail, l'origine, les fonctions & les diverses révolutions de ces grands officiers. Je remarquerai simplement, avec l'auteur, que l'évêché de Strasbourg est un de ceux de la monarchie françoise, qu'on voit les premiers décorés du droit de faire battre monnoie. Cette église est même la première, qui puisse prouver par des titres authentiques l'ancienneté de cette prérogative régaliennne. Les évêques de Strasbourg en jouissoient dès le regne de Charlemagne: ce privilege leur fut renouvelé par Louis Roi de Germanie son petit-fils, qui par son diplôme original daté d'Aix-la-Chapelle du 12 Juin 873, le confirma à l'évêque Ratald & à ses successeurs en leur accordant le droit de faire battre monnoie dans tout le district de leur évêché. Ce diplôme, confirmé en 974 & 988 par les Othons II & III, démontre l'erreur de ceux, qui prétendent que le droit de monnoie n'a été accordé aux évêques &

aux églises que sous le regne de Henri-Poiseleur en Allemagne, & sous celui de Charles-le-Simple en France. Les évêques de Strasbourg continuerent de faire battre monnoie dans tout le district de l'évêché jusqu'à la réunion de l'Alsace à la couronne de France, & ils exercent encore aujourd'hui ce droit dans leur territoire situé en Empire.

La partie historique du second volume ne commence qu'à la page 109. Le premier contenoit les quatre premiers livres de l'Histoire de l'église de Strasbourg. Celui, dont nous allons faire connoître succinctement les faits principaux, renferme les livres cinquième & sixième. Adaloch, qui devint évêque en 817, n'occupa ce siège que pendant cinq ans. Il fut enterré dans l'église de Saint-Thomas de Strasbourg, qu'il avoit fait rebâtir & dont il sécularisa les moines en leur faisant embrasser la règle de St. Chrodegand. " On voit, dit
 „ Mr. G, encore aujourd'hui son tombeau
 „ dans le chœur du temple de Saint-Thomas
 „ sous une espece de petite voûte pratiquée
 „ dans le mur du côté de l'évangile.... Il
 „ y forme un contraste singulier avec le ma-
 „ solée en marbre du fameux Maurice maré-
 „ chal comte de Saxe. Cet ouvrage du cele-
 „ bre Pigal a pris dans le chœur de St. Tho-
 „ mas la place du grand autel, & l'humble
 „ tombeau d'Adaloch n'en est éloigné que de
 „ quelques pas „

Bernald, successeur d'Adaloch, mourut en 840. Son épiscopat retrace au lecteur le bien, que faisoient les évêques & les ecclésiastiques

dans ces siècles, où ils professioient seuls par état de ne faire du mal à personne, de faire du bien à tout le monde; les fonctions de ces commissaires, appelés autrefois *Missi dominici*, nom aussi ancien que la monarchie; l'utilité des serfs en Alsace, par le moïen desquels cette province fut peuplée en partie; & le détail des anciens droits de douane & de péage, qui se paioient sous les Rois Carlovingiens. Louis-le-Débonnaire en exempta généralement tous les sujets de l'évêché de Strasbourg dans toute l'étendue du royaume par son diplôme daté de 831. " Ce privilege, dit „ Mr. G, confirmé & renouvelé plusieurs „ fois par les Rois & les Empereurs ses suc- „ cesseurs, fut un des principaux moïens qui „ entretint & favorisa le commerce en Alsa- „ ce, & y apporta les richesses & l'abondan- „ ce. Les Frisons, qui faisoient alors le prin- „ cipal commerce du Rhin, venoient dans „ cette province acheter des marchandises de „ toute espece. Ils charioient sur ce fleuve „ des vins d'Alsace & de Bourgogne, qu'ils „ conduisoient à Cologne, des foieries, des „ étoffes de prix, & de la vaisselle de terre „ qu'ils alloient débiter dans l'intérieur de „ l'Allemagne „. Bernald reçut en 832 de Wolfeon évêque de Constance une lettre, que les Grecs appelloient canonique & les Latins formée. Cette lettre instruit sur différens usages ecclésiastiques du siècle. " On y voit sur- „ tout, comme le remarque l'auteur, un exem- „ ple de la coutume affectée, que la politesse „ des mœurs, ou plutôt la vanité a introduite

„ parmi nous, de multiplier la personne à la-
 „ quelle on écrit „ Bernald fut aussi envoyé
 par l'Empereur au Pape Grégoire IV pour le
 prier de confirmer l'érection de l'archevêché
 de Hambourg. Anschaire, moine de Corbie,
 en fut le premier archevêque. “ Le Danne-
 „ marck & la Suede, ajoute Mr. G, sont
 „ redevables à Anschaire des prémices de leur
 „ foi. Heureux ces roiaumes du Nord, s'ils
 „ l'avoient conservée telle qu'ils l'avoient re-
 „ çue, & si l'indocilité d'un moine allemand
 „ ne leur avoit pas fait perdre l'avantage, que
 „ le zele d'un moine françois leur avoit pro-
 „ curé „.

L'ambition, qui avoit uni les enfans de
 Louis contre leur pere, tant qu'il vécut, les
 arma les uns contre les autres incontinent
 après sa mort. Les deux Rois Louis & Char-
 les s'unirent ensemble contre Lothaire leur
 frere. Ce fut sous l'évêque Bernald, qui suc-
 céda à Anschaire, que se fit à Strasbourg le 14
 Février 842, cette fameuse entrevûe, qui pro-
 duisit un traité, le premier monument qui
 existe des anciennes langues romance & tu-
 desque. Mr. G. le donne dans son histoire
 d'une maniere neuve & intéressante : il en
 offre une édition plus correcte que celles qui
 ont été publiées jusqu'à présent, & le repré-
 sente en quatre colonnes : la premiere com-
 prend le texte roman, la troisieme le texte
 tudesque, & au-dessous de l'un & de l'autre
 la seconde & quatrieme colonnes forment les
 mots françois & allemands, qui répondent à
 chacun des mots du texte original. Il y a ajouté

des traductions en langue latine, en celtique altéré ou bas-breton, en dialogue languedocien, en langue gasconne, en patois alsacien, en patois lorrain & en patois artésien. “ Le „ séjour des Princes à Strasbourg, dit-il, fut „ aussi signalé par plusieurs fêtes militaires, „ & ce fut alors qu'on vit un des premiers „ essais des tournois, qui au moien âge de- „ vinrent si fameux en France & en Alle- „ magne „. Il faut voir dans l'ouvrage même comment l'auteur développe cette idée, qui paroît nouvelle, mais que les expressions de l'historien Nithard expliquent assez bien.

Ratald eut beaucoup de part aux affaires du tems & aux conciles, qui se tinrent pendant son épiscopat. Son histoire & celle de ses successeurs étant jointes par une multitude de liens à celle de France & d'Allemagne, on trouve dans l'ouvrage de Mr. G. beaucoup de traits d'un intérêt plus étendu & plus général, qu'une histoire particulière ne le semble promettre. Tels sont, par exemple, les diverses révolutions, qui firent passer l'Alsace successivement entre les mains de plusieurs Souverains; le récit des actions de Gothescalc fameux par ses erreurs sur la prédestination & par les disgrâces qu'elles lui firent essuier; & le détail du divorce de Lothaire, Roi de Lorraine, autorisé par la prévarication des évêques de son royaume. Ratald condamna dans différens conciles la doctrine de Gothescalc, & eut la gloire d'être du nombre de ceux qui mirent fin aux contestations que ce moine avoit élevées. Mais la part, que sa trop grande complaisance

pour Lothaire l'engagea à prendre à son scandaleux divorce, fit à sa réputation une tache, dont cependant il se lava en se soumettant au jugement du Pape. C'est encore à l'ouvrage même que je suis obligé de renvoyer les lecteurs, qui applaudiront, sans doute, à la variété des connoissances de l'historien & à la manière habile avec laquelle il les emploie. L'article, où il traite du divorce de Lothaire, renferme des faits nouveaux & des réflexions judicieuses sur les épreuves du fer chaud & de l'eau bouillante. Nous nous contenterons de citer celle-ci. " Il est constant, dit-il, par le
 „ témoignage d'une foule d'historiens, que
 „ ces épreuves, communément appelées juge-
 „ mens de Dieu, ont été en usage dans pres-
 „ que toute l'Europe & ordonnées par les loix
 „ des Rois & des Empereurs; mais il ne l'est
 „ pas moins qu'elles n'ont jamais été approu-
 „ vées par l'Eglise en général. Bien loin d'y
 „ reconnoître le doigt de Dieu, elle les a
 „ toujours regardées comme favorables au men-
 „ songe.... Rome, dit Mr. de Voltaire, a
 „ toujours condamné ces coutumes barba-
 „ res „ (a).

L'épiscopat de Reginhard, qui remplaça Ratald en 874, & qui mourut lui-même en 888, fut illustré par deux écrivains, que produisit l'Alsace. L'un fut Rattranne, d'abord moine de Corbie, puis abbé de Neuvillers;

(a) Point de vue, sous lequel elles paroissent moins déraisonnables, I. Décembre 1776, p. 480.

l'autre, Otfrid, moine de Weiffembourg. L'historiographe de l'église de Strasbourg donne la notice de leur vie & de leurs ouvrages. Rattramne est sur-tout connu par son traité contre les Grecs, qui est son chef-d'œuvre, & par celui de l'Eucharistie, qu'on a cru long-tems favorable à la doctrine des Calvinistes. Mr. G. prouve la catholicité de son compatriote, & cite plusieurs de ses passages qui prouvent qu'il croioit la présence réelle dans le Sacrement de l'Eucharistie, ainsi que la transubstantiation. " Otfrid, dit Mr. G, est
 „ du nombre des écrivains dont le mérite
 „ n'a pas toujours été connu, même du
 „ monde sçavant „ Il le fait connoître, mais plus particulièrement ses ouvrages : il prouve qu'il a été le premier écrivain qui ait mis en vers allemands quelque partie de l'Écriture sainte.

Quelques faits relatifs au regne de Charles-le-Gros, sa conduite envers Hugues, bâtard de Lothaire & duc d'Alsace, le séjour de cet Empereur dans cette province, son mariage avec Richarde, fille d'un comte du pais nommé Erchangier, terminent l'article de l'évêque Reginhard. L'histoire de la vie de sainte Richarde, défigurée autant par des écrivains calomnieux, qui ont osé attaquer sa sainteté, que par des légendaires crédules, qui ont cru la relever par des prodiges faux ou incertains, est rapportée dans un grand détail de faits & de critique. Le Prince son époux l'accusa en 887 d'un commerce criminel avec Liutward, évêque de Verceil, son grand-
 celier.

celier. Elle justifia son innocence, & se retira peu après dans l'abbaye d'Andlorn, qu'elle avoit fondée, & où elle finit ses jours. Le Pape saint Léon IX la mit en 1049 au nombre des Saints. Elle est honorée comme vierge, parce qu'elle conserva sa virginité pendant le tems qu'elle fut mariée à Charles-le-Gros. Mr. G. relève toutes les traditions incertaines qu'on rapporte sur sainte Richarde, & qui paroissent démenties par le silence de quelques contemporains, quoiqu'attestées par d'anciens & graves auteurs. “ Des tems *plus heureux*, „ ajoute-t-il, ont dissipé ces ténèbres de la „ barbarie (a). Mais si les connoissances & „ les lumieres, qu'ils nous ont procurées, „ nous ont mis en état de discerner le vrai „ d'avec le faux, elles nous font en même „ tems un devoir de respecter les motifs „ d'une piété qui n'étoit pas éclairée, & „ ceux des établissemens qu'elle inspiroit, „ parce que la religion & l'utilité publique „ en faisoient le principal objet „ (b).

(a) Un homme occupé de l'histoire & de la gloire de l'Eglise, peut-il regarder les tems où nous sommes, comme *plus heureux* que ceux de nos bons & ignorans ancêtres? Les fausses légendes sont-elles donc un mal comparable à l'athéisme? Est-ce le même crime d'attribuer quelques miracles supposés à un Saint, & de démolir les autels du Dieu vivant?

(b) On ne voit pas en quoi la piété de Richarde n'étoit pas éclairée. Etoit-ce parce que du contentement de son époux elle vivoit dans la continence, ou parce qu'elle inspiroit des établissemens dont le principal objet étoit la religion & l'utilité publique?

Charles-le-Gros, déposé en 887, eut pour successeur Arnoul son neveu, qui plaça l'année suivante sur le siège de Strasbourg Baldrum, issu d'une illustre famille de Baviere. Celui-ci siégea aux conciles de Mayence de 888 & de Tribur de 895. Baldrum mourut en 906. Il avoit composé différens poèmes; mais de tant de vers, que produisit sa muse, il n'est échappé à l'oubli qu'une élégie latine sur la mort d'un frere de Salomon, évêque de Constance. Voici comment Mr. G. caractérise cette piece. " Ce poème respire tout le
 „ feu d'une amitié vive & tendre. Le charme
 „ du sentiment lui donne un prix supérieur
 „ à tout ce qui lui manque de correction &
 „ d'élégance. . . . On y trouve de la logique
 „ & de la progression dans les idées, de la
 „ vérité dans plusieurs détails, du naturel dans
 „ la versification, de la délicatesse dans les
 „ pensées, une sorte d'harmonie dans les vers.
 „ Mais il n'étoit pas au pouvoir de Baldrum
 „ d'effacer de ses propres écrits l'empreinte
 „ du mauvais goût, auquel le génie le plus
 „ heureux est contraint de céder dans les sie-
 „ cles d'ignorance. Un souffle impur & con-
 „ tagieux altere alors & défigure les traits les
 „ plus faillans & les mieux imités des chef-
 „ d'œuvres de la belle antiquité. Baldrum fut
 „ supérieur à son siecle, & dans des tems
 „ plus heureux, il eût fait l'ornement & la
 „ gloire de la France littéraire „ Mr. G. a
 „ publié cette élégie sur un manuscrit de l'ab-
 „ baie de saint Gal, & en a donné une traduc-
 „ tion libre en vers françois, qui dévoile son
 „ talent pour la poésie.

L'article de Baldrac finit le cinquieme livre de l'Histoire de l'église de Strasbourg. Le sixieme commence à la page 267 par le portrait du siecle dixieme, que Mr. Arnauld a voulu faire passer pour un des plus heureux de l'Eglise, mais dont Mr. G. porte un jugement moins flatteur. Il ne déguise pas les vices & l'indignité de plusieurs Papes, qui déshonorent le saint Siège. " Mais, dit-il, par un
 „ miracle de la divine providence, qui semble
 „ n'avoir permis ces scandales, que pour
 „ mieux faire sentir combien le respect pour
 „ l'Eglise romaine est profondément gravé
 „ dans le cœur des vrais fideles, la foi se
 „ maintint toujours pure & sans tache. En
 „ effet, quelque méprisable que fût la per-
 „ sonne de ces Papes, on ne laissa pas de révé-
 „ rer en eux les successeurs de saint Pierre.
 „ Dieu, qui veille à la conservation de son
 „ Eglise, ne permit pas que ces Pontifes, li-
 „ vrés aux plus infâmes passions, fissent au-
 „ cune décision qui pût donner la plus légère
 „ atteinte à la pureté du christianisme, ou à
 „ la croiance catholique „ Mr. G. joint dans
 une note l'aveu de Mr. de Voltaire. " Les
 „ malheurs, les foibleffes, les crimes de quel-
 „ ques Pontifes, comme le remarque Mr. de
 „ Voltaire lui-même *dans les premieres édi-
 „ tions de son Histoire universelle (a)* , ne

(a) Tous les jours on voit disparaître des aveux ou des témoignages incommodes pour la philosophie. Son despotisme s'exerce sur les hommes & les livres, sur les vivans & les morts.

„ font pas plus de tort à la religion dans les
 „ esprits sages , que les infortunes & les vices
 „ d'un Souverain légitime n'ébranlent ses droits
 „ au trône „.

L'historiographe de l'église de Strasbourg fait ensuite voir que cette église ne cessa pas de briller au milieu des desordres & de rester pure au sein de la corruption. Après avoir justifié ses évêques du reproche , qu'on peut leur faire de s'être mêlés dans les guerres & d'avoir combattu à la tête des armées, il passe à Otbert , qui succéda à Baldrum en 906. Il croit qu'il étoit fils de Leutard comte en Alsace & frere de Gerard de Rouffillon , que les vers & les chançons des anciens Troubadours ont rendu fameux. Ce prélat , avec de grandes vertus , des talens & de la naissance , n'eut point des jours heureux & tranquilles. Il se brouilla avec les habitans de sa ville épiscopale : des séditieux l'assassinèrent en 913 ; on le révéra comme un bienheureux , mais on ne lui a jamais rendu de culte public. “ La constance ,
 „ qu'avoit montré Otbert à soutenir toutes ces
 „ contradictions , jointe à la sainteté de sa
 „ vie & à la mort violente qu'il endura , lui
 „ ont fait donner dans la suite le titre de
 „ martyr , & il le fut en effet de son zele &
 „ de la justice „.

Charles-le-Simple Roi de France , qui fut reconnu Roi en Alsace à la mort de Louis IV, dit l'Enfant , donna en 913 l'évêché de Strasbourg à Godefroi son parent. Godefroi étoit fils d'un seigneur nommé Conrad , qui avoit épousé Giselle fille de Louis-le-Débonnaire.

Il mourut la même année qu'il fut fait évêque, & le Roi Charles nomma à sa place Richevin, fils de Rainier premier duc-bénéficiaire de la Lorraine. Il fut accusé en 916 au synode d'Altheim d'avoir été intrus par violence & contre les canons : mais le Pape Jean X le maintint dans sa place. Charles-le-Simple conserva l'Alsace avec le royaume de Lorraine jusqu'en 922 qu'il le céda à Henri Roi de Germanie. Après plusieurs révolutions, dont il faut lire le détail & les preuves dans l'histoire, l'Alsace & l'évêché de Strasbourg furent détachés de la couronne de France pour être fournis à la domination des Rois de Germanie.

Richevin termina sa vie en 933. Ruthard son successeur, fils de Burcard duc de Souabe, embrassa les intérêts de Louis-d'Outremer Roi de France contre Othon Roi de Germanie. Celui-ci l'en punit en 939 par l'exil, qui fut de peu de durée. Ruthard mourut dans son diocèse en 950. Erchambaud, un de ses successeurs, composa en son honneur une épitaphe, qui forme dix vers latins. “ Erchambaud, dit Mr. G, selon le goût du siècle, qui consistoit moins à faire de belles choses, qu'à en faire de difficiles, compose toujours les deux derniers pieds du pentamètre des mêmes mots qui comment l'hexamètre. C'étoit affecter d'imposer de nouvelles entraves à l'imagination & chercher un mérite imaginaire dans une contrainte non moins fatigante pour le lecteur que pour le poète.... De pareils

„ vers ont peut-être donné lieu à ces rons-
 „ deaux françois, dont le mérite est de répé-
 „ ter à la fin de deux couplets les mots qui
 „ le commencent. Le goût moderne a prof-
 „ crit ces sortes d'inepties laborieuses, & à
 „ mesure, qu'il s'est perfectionné, on a re-
 „ connu que ce n'est qu'en mécanique qu'on
 „ doit faire quelque cas des ouvrages, qui
 „ n'ont que le mérite de la difficulté vain-
 „ cue „

A la mort de Ruthard, le Roi Othon ac-
 corda l'évêché de Strasbourg à Uthon troisie-
 me du nom, dit plus communément Vodon.
 “ Ses parens tenoient un rang distingué dans
 „ la Germanie & joignoient le titre de grands
 „ guerriers à la noblesse du sang & aux avan-
 „ tages de l'opulence. Son pere Udon & son
 „ oncle Herman, tous deux fils de Gebehard
 „ comte de Franconie, s'étoient rendus céle-
 „ bres par leur courage & leurs expéditions
 „ militaires Herman son oncle possédoit
 „ le duché d'Alsace & de Souabe & avoit
 „ marié Ida sa fille à Ludolphe fils aîné du
 „ Roi Othon „ Uthon assista en 952 au con-
 cile d'Augsbourg & eut part aux principaux
 événemens, qui placèrent Ste. Adelaïde sur
 le trône de Germanie. Ce prélat accompa-
 gna Othon I en Italie & assista au couronne-
 ment de ce Prince fait par le Pape Jean XII
 dans l'église du Vatican. “ Il y confirma par
 „ un diplôme toutes les donations que Pepin
 „ & Charlemagne avoient faites au St. Siège.
 „ Ce diplôme est authentique, & c'est mal
 „ à propos que quelques Protestans en conte-
 stent

„ stent la vérité. L'original de cet acte,
 „ écrit en lettres d'or sur velin de pourpre,
 „ est conservé à Rome au château St. Ange.
 „ Dix évêques, deux abbés & cinq comtes
 „ le souscrivirent. La signature de Voton de
 „ Strasbourg y tient la quatrième place „.

L'évêque Uthon mourut en 965, ayant désigné Erchambaud pour son successeur. Uthon fut un des plus grands prélats du dixième siècle. Mr. G. expose en détail les services qu'il rendit à la religion & aux lettres. Je finirai cet extrait, déjà assez long, par quelques traits qui le caractérisent particulièrement.

“ Uthon, dit-il, dont l'épiscopat fut pacifique, comprit que les progrès de la discipline ecclésiastique sont ordinairement le produit des lumières, & que le rétablissement des écoles épiscopales & monastiques étoit l'unique moyen de ramener les clercs à la sévérité de leurs anciennes mœurs. Il tenta cette voie, il multiplia les écoles dans l'enceinte de son diocèse & son église, cessa de rougir de la corruption de ses ministres. Cette réforme, en dissipant l'ignorance du clergé, influa sur les laïcs, dont la plupart avoient méconnu jusqu'alors les plaisirs vertueux de l'esprit & du cœur. Le commerce des livres adoucit leurs mœurs & devint une ressource infaillible contre les ennuis de l'inaction; & malgré la barbarie du siècle, on fut contraint d'avouer que la vertu tient aux lumières, & que des prêtres ignorans sont presque toujours des hommes corrompus. . . . Uthon, qui aimoit les

„ talens & les cultivoit , commença le pre-
 „ mier à former dans sa cathédrale une biblio-
 „ theque , ce dépôt des connoissances & des
 „ erreurs humaines. Les bibliothèques d'alors
 „ n'étoient pas de ces assemblages de volumes
 „ ramassés quelquefois par goût , souvent par
 „ ostentation , auxquels on donne aujourd'hui
 „ ce nom. L'imprimerie qui doit son origine
 „ à Strasbourg * , ne fut connue que long tems
 „ après. Deux ou trois cents manuscrits for-
 „ moient alors une collection rare , & il ne
 „ falloit pas moins de courage que de richesses
 „ pour fournir utilement la dispendieuse
 „ & pénible carrière de la littérature „

C'est par ces réflexions que Mr. G. termine le corps historique de son ouvrage. Le lecteur verra facilement par cet extrait que ce n'est point l'histoire de l'église de Strasbourg exclusivement , mais , à peu de choses près , celle de la province d'Alsace. L'industriel auteur a si bien combiné plusieurs faits étrangers , qu'il est parvenu à les lier à son travail & même à les faire regarder comme nécessaires. Tout ce qui peut faire connoître les antiquités de sa patrie , en donner une idée exacte , & développer les causes & les circonstances d'une foule d'événemens importans est exposé avec beaucoup d'intelligence & rapproché ensemble dans une table chronologique très-bien faite.

Ce qui est singulièrement estimable dans cet historien éclairé & vraiment érudit , c'est la docilité avec laquelle il corrigé quelques fautes qui lui étoient échappées dans le premier

volume. C'est ainsi qu'il réproouve formellement le divorce, qu'il avoit paru excuser (a). Et il ne faut pas douter qu'à l'exemple des vrais sçavans Mr. G. ne s'empresse à rectifier tout ce qu'on pourroit lui faire remarquer de défectueux dans son ouvrage. Il n'y a que l'ignorante suffisance qui s'élève contre des critiques justes & honnêtes. Mais je crois qu'en général, on trouvera dans ce vaste ouvrage peu de matière à la censure quant au fond des choses. La manière de l'auteur, quoiqu'ordinairement sage, auroit plutôt de quoi mécontenter des lecteurs difficiles. Il semble quelques fois que par un excès de circonspection Mr. G. craint de contredire les idées dominantes, lors même qu'un historien de l'Eglise ne doit pas les épargner (b). . . . Les

(a) Voyez la p. viii de l'avant-propos T. 2, & la page 319 du premier tome. Il est difficile de comprendre comment l'auteur prétend concilier ces deux assertions.

(b) Par ex. T. 1. p. 230 je lis : *Tourmentée par le démon, c'est-à-dire, par les vaines pompes de ce monde.* En dépit de la philosophie, un chrétien ne doit pas craindre d'avouer que le démon est un être réel, très-distingué des pompes du monde; qu'il nous tourmente, qu'il nous tente &c. Parce que rien n'est plus clairement exprimé dans l'Evangile, plus formellement conforme à la doctrine de l'Eglise. — Entre les éloges de l'ouvrage de Mr. G, qu'on lit à la tête du 2 volume, on lit p. xix qu'il est trop ennemi du merveilleux pour reconnoître d'autres miracles que ceux qui ont dû entrer dans la conversion du genre humain. Si effectivement Mr. G. ne reconnoît d'autres miracles que ceux là, il est certain,

égards qu'il a pour les ennemis de la foi, ne doivent être regardés que comme l'effet de la modération qui ne peut jamais défigurer un ouvrage qui tient à la religion ; car dans l'occasion il ne manque point de réfuter leurs erreurs. . . . Une chose qui déplaira peut-être plus généralement, & en quoi les critiques se réuniront plus aisément, c'est le goût des petites affectations qui font d'un foible effet, & qui n'honorent pas le génie ; comme de dire *le mois Auguste* pour *le mois d'Août* ; c'est la nouvelle orthographe que Mr. G. a adoptée de préférence dans un ouvrage consacré à l'éclaircissement des faits antiques. Ce genre de contraste a quelque chose de frappant ; surtout lorsqu'on vient à comparer ultérieurement l'érudition & le discernement de l'auteur avec

qu'il est trop ennemi du merveilleux ; & s'il en reconnoit d'autres, il faut effacer cet éloge qui paroitra une satire aux yeux des théologiens & des gens instruits dans l'histoire ecclésiastique. — A la page 207 du 1. tome Mr. G. traite fort durement un moine, qui paroissoit être persuadé que Dieu punit quelques fois sur les enfans les crimes des parens. Cependant cette persuasion du moine que Mr. G. regarde comme l'effet d'une passion ridicule, est fondée sur les témoignages les plus multipliés & les plus évidens des saintes Lettres ; & point du tout sur la manière de penser dans les tems d'ignorance. . . . Je pourrois étrangement multiplier ces sortes d'observations, si je ne regardois ce genre de fautes, comme des distractions de la part du sçavant auteur, plutôt que comme l'effet d'une espèce d'incohérence dans ses principes.

ce genre de moïens qu'on n'est point surpris de voir employés par de minces candidats à la célébrité, mais qu'on s'étonne de trouver mêlés aux titres les plus justes à une réputation brillante. C'est peut-être ce qu'un ancien auroit appelé

Magne modis tenuare pervis.

Lettre à Mr. le chevalier de Born sur la Tourmaline du Tirol, par Mr. Muller, &c, traduite de l'allemand. A Bruxelles, chez Van-den-Berghen. 1779. broch. in-4°. de 35 pages.

Avant d'entrer dans quelque détail sur la découverte de Mr. Muller, il ne sera pas inutile de donner une idée de la Tourmaline en faveur de ceux de nos lecteurs qui n'en ont pas encore ouï parler. C'est une pierre rare, que les Hollandois appellent *afchentreker* ou *tire-cendre* : ils l'apportent de l'isle de Ceylan, mais toute taillée à face plate, & jamais brute, comme les physiciens désireroient de l'avoir. On ne la connoit en Europe que depuis 1717, & Mr. le duc de Noya-Carafa en a renouvelé la réputation en 1759, dans une lettre à Mr. de Buffon (a).

(a) Paris 1759. in-4°. Il avoit cependant été prévenu dès l'an 1757 par Mr. Æpin.

Cette pierre est peu transparente, d'un jaune obscur : sa dureté égale celle du crystal de roche &c. Comparée avec les autres substances électriques, elle conserve son caractère distinctif ; c'est le seul corps connu qui ait besoin d'être chauffé au feu pour acquérir cette vertu. Elle attire & repousse alternativement non seulement les cendres, mais encore les particules d'autres corps légers (a). Mr. de Bomare avoit cru, comme beaucoup d'autres, que la Tourmaline n'avoit point de poles, mais il les admet dans sa Minéralogie sur le témoignage de Mr. Haller (b).

Les propriétés de la Tourmaline avoient fixé l'attention des plus habiles physiciens ; mais on n'avoit pu avoir de notion certaine de la nature de sa matrice, & l'on n'en avoit jamais trouvé en Europe. La découverte de Mr. Muller doit d'autant plus les intéresser, qu'elle étoit inattendue, & qu'ils pourront désormais multiplier à moins de frais leurs expériences sur cet objet d'histoire naturelle.

Il paroît que Mr. Muller possède quelque emploi considérable qui a rapport à l'exploitation des mines du Tirol, & qui le met dans le cas de parcourir ce pais montagneux

(a) Voyez le Dict. univ. des fossiles, au mot *Tourmaline* ; & la Minéralogie de Bomare, seconde édition, tome I, pag. 423 & suiv.

(b) Il est assez singulier, qu'ayant répété sur deux pierres qu'il possède, les expériences de Mr. Adanson, à qui l'on attribue la lettre du duc de Noya, il ne les ait pas observées lui-même.

pour faire des recherches relatives à cet objet, & , par occasion , rassembler des matériaux pour une description des montagnes du Tirol , à laquelle il travaille dans ses heures de loisir (a). Dans une de ces courses , desquelles il entretenoit assez long-tems Mr. de Born , il visita la vallée nommée le *Zillerthal* , où il remarqua divers morceaux de schiste mêlé de mica , & offrant en outre un tissu de schœrleblende noire disposée par raïons. A mesure qu'il avançoit dans cette vallée , ces morceaux de schiste , qui s'étoient détachés des montagnes voisines , se trouvoient en plus grande abondance ; ils piquerent sa curiosité : il voulut découvrir leur situation dans les montagnes même. Il lui fallut pour cela gagner le Greiner , montagne très-haute , dont la cime est couverte en tout tems de neiges & de glaçons. Il parvint , non sans une peine extrême , jusqu'à un endroit où son barometre descendit jusqu'à 21 pouces , ce qui , suivant la note du traducteur , donne une élévation de 6300 pieds au-dessus du niveau de la mer (b). Les bornes

(a) Le titre du livre porte que Mr. Muller est conseiller du département des mines & des monnoies de la Transylvanie. Peut-être a-t-il quitté le Tirol depuis peu. Lorsque j'habitois la première de ces provinces en 1768 & 1769 , je n'ai pas eu l'honneur de connoître Mr. Muller , ce qui me fait croire qu'en ce tems il n'y étoit pas encore.

(b) Quand on réfléchit bien sur la nature de cette mesure , & les incertitudes qui en sont inséparables , il n'est pas possible d'y avoir une grande

de nos extraits ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de tout ce qu'il a observé sur cette montagne. C'est en descendant du Greiner, que Mr. Muller fit la découverte qui fait le sujet de sa lettre. Une petite pierre, qui avoit quelque éclat, s'offrit à ses regards. " Je la ramassai, dit-il, la prenant au premier coup d'œil pour un beau schœrl noir crySTALLISÉ; & je songeai à suivre les traces de cette pierre pour en trouver le lieu

grande confiance. Les uns veulent qu'on joigne l'indication du thermometre à celle du barometre, c'est le sentiment de Mr. de Luc; d'autres s'en tiennent au seul barometre. Quelques-uns font correspondre dix toises à une ligne de variation dans le barometre; d'autres portent cette variation à la valeur de quinze toises; Mr. de Lannay s'en tient à douze & demie. On sent assez quelles étranges différences doivent résulter delà dans la détermination des hauteurs. Le fait est qu'il ne peut y avoir de règle fixe; puisque le nombre de toises correspondant à une ligne de variation du barometre, augmente à mesure qu'on s'éleve; & qu'il n'est pas possible de déterminer cette augmentation, sans donner dans le paralogisme qu'on appelle cercle vicieux. — Mr. Needham ayant calculé la hauteur du *mont-tourné*, situé entre le mont *Cénis* & le petit *Saint-Bernard*, a trouvé 463. toises de différence entre la méthode de Mr. Cassini & celle de Mr. Bouguer, qu'il employa l'une après l'autre. Que seroit-ce si deux hommes différens avoient fait ce mesurage en différens tems, avec des barometres différens &c. — J'ai fait voir ailleurs qu'avec l'astrolabe on ne réussissoit pas mieux*; les injures qu'un sçavant célèbre m'a dites à cette occasion dans un certain Journal, n'ont pas prouvé que j'avois tort.

* Observ.
phil. p. 30,
édition de
1778.

„ propre. Je rencontrai bientôt dans les roches
 „ de granit, des veines que formoit une pierre
 „ composée de talc fin & de fléatite; c'étoit
 „ une pierre ollaire, & dans ces veines je
 „ découvris la pierre que j'avois prise pour
 „ un schœrl noir. Ses cryftaux indifféremment
 „ entassés étoient quelquefois très-minces,
 „ quelquefois de l'épaisseur d'un demi-pou-
 „ ce „

Mr. Muller détaille ensuite les observations
 & les expériences qu'il a faites sur sa nouvelle
 Tourmaline. “ Mon prétendu schœrl fut sou-
 „ mis à l'action du feu; parvenu à l'état d'in-
 „ candescence, il commença à se fondre à
 „ sa surface en prenant une couleur blanchâ-
 „ tre. Cette circonstance, jointe à ce que la
 „ pierre dans son état naturel étoit transpa-
 „ rente & couleur de fumée, me fit songer
 „ à la Tourmaline de Ceylan. A peine eus-
 „ je conçu cette idée, que je mis un petit
 „ fragment de ma pierre sur la cendre chaude.
 „ J'observai aussi-tôt & avec ravissement, qu'il
 „ étoit doué d'une qualité électrique, dans un
 „ degré assez fort. Enfin par des essais réité-
 „ rés, je découvris que cette pierre étoit la
 „ véritable Tourmaline „

Les curieux trouveront ici non-seulement
 tout ce qui regarde directement la découverte
 de la Tourmaline du Tirol, mais encore des
 anecdotes dignes de l'attention des natura-
 listes. Tel est le présage suivant d'une tem-
 pête, auquel Monsieur Muller refusa d'abord
 d'ajouter foi, & qui fut néanmoins plei-
 nement vérifié par l'événement. “ J'eus soin

„ de me pourvoir amplement de cette belle
 „ espece de pierre, & j'en aurois ramassé bien
 „ davantage, si mes guides n'avoient apperçu
 „ un indice qui leur apprenoit qu'il falloit
 „ se retirer au plutôt. Ils me firent observer
 „ que des moutons, qui erroient peu aupa-
 „ ravant sur les plus hautes cîmes de la mon-
 „ tagne, en descendoient avec précipitation
 „ pour se rassembler autour d'une roche de
 „ talc. Selon mes conducteurs, ce devoit être
 „ là le présage infaillible d'un orage prochain :
 „ à moins de nous retirer en tems, nous
 „ devions, selon eux, courir risque d'être
 „ tués par les pierres qui se détachent ordi-
 „ nairement en pareilles occasions. J'eus beau
 „ leur objecter combien l'athmosphere étoit
 „ pure & dégagée de nuages : malgré ce que
 „ me disoit ma théorie, je dus céder à l'ex-
 „ périence & me rendre à la priere qu'ils me
 „ firent de ne pas perdre un moment pour
 „ nous mettre en chemin : nous descendimes
 „ donc, & par une route des plus périlleuses.
 „ A peine fumes nous arrivés au pied de la
 „ montagne, où nous trouvames une cabane
 „ de berger, qu'un ouragan des plus affreux
 „ amena un orage terrible qui dura jusques
 „ dans la nuit, que je fus obligé de passer,
 „ non sans crainte, sous le foible abri que
 „ me présentoit la cabane, qui, menacée à
 „ tout moment d'être écrasée par la chute de
 „ quelques rochers, étoit d'ailleurs environnée
 „ d'éclats de granit encore récemment deta-
 „ chés du sommet de la montagne „.

L'on doit sçavoir gré à Mr. de Launay, membre

1. Juillet 1779

341

de l'académie de Bruxelles, de nous avoir donné la traduction françoise de cette lettre, & de l'avoir enrichie d'un grand nombre de notes qui font l'éloge de ses connoissances dans la minéralogie & la lithographie.



*Philémon, ou entretiens sur divers sujets intéressans de morale, ou l'anti-Bélifaire. Par Mr. de S. H***. A Paris, chez Charles-Pierre Berton, libraire. 1778. 1 vol. in-12.*

IL y a certainement des romans écrits avec plus d'éloquence & avec plus d'intérêt, qui présentent une chaîne d'événemens plus compliqués & plus merveilleux; mais il y en a peu qu'on puisse lire avec moins de danger pour la sagesse & les mœurs. On n'y fait point un fastueux & inutile étalage de moralités, débitées d'un ton exalté & pédantesque, mais on y montre par des preuves de fait, combien la vertu est aimable & précieuse dans les divers événemens de la vie. Si l'auteur cherche particulièrement ses modèles sur le trône & parmi les grands du monde, c'est que dans ce degré d'élevation la vertu a plus d'éclat & paroît plus propre à faire impression par-là même qu'elle est plus rare.

Le nom d'*anti-Bélifaire* semble annoncer une réfutation du *Bélifaire* du fameux romancier Marmontel; mais ce n'est point ce que l'auteur s'est proposé; & il est assez difficile

ficile de décider ce qui l'a attaché à ce titre, sinon que son ouvrage est écrit dans des vues aussi simples & saines que celles du doucereux académicien sont tortueuses & funestes.



Les naturalistes de ces provinces paroissent depuis quelque tems fort occupés des squelettes de differens animaux qu'on découvre dans des carrieres de sable au sud de Mastrecht. D'abord la chose ne paroissoit pas vraisemblable, mais quand elle fut pleinement constatée, on s'est mis à disputer sur la nature & l'espece de ces poissons ou amphibies. On disoit communément que c'étoient des crocodiles : des gens plus instruits ont cru reconnoître des cétacées. Je viens de lire dans les *Mémoires* de l'académie de Bruxelles le passage suivant. “ On assüroit d'avoir découvert des crocodiles dans les carrieres des environs de Mastrecht : mais après des investigations prises auprès de Mr. Hofman, qui passoit pour les avoir dans son cabinet, j'ai appris qu'au lieu de crocodiles ce n'étoit que des machoires de quelques gros poissons qu'on soupçonne être des baleines. ” *Mém. de l'acad. de B. t. 1. p. 402.* — Cette assertion de l'académicien semble confirmée par une découverte faite postérieurement à l'édition des *Mémoires*, sous le fort de St. Pierre, dans une carriere appartenante à Mr. l'abbé Goddingt, chanoine de St. Servais à Mastrecht. Au mois d'Octobre 1778. On y a trouvé un

squelette, qu'après un examen attentif j'ai jugé être une orca, & point un crocodile, quoique quelques Journalistes l'aient annoncé sous ce nom. Mais il paroît néanmoins vrai, que dans d'autres tems on a trouvé des crocodiles dans ces mêmes carrières. Pour s'en informer, ce n'est pas à Mr. Hofman qu'il faut s'adresser, mais à Mr. Drouin, officier François au service de Hollande. Il est possesseur d'une machoire que des connoisseurs ont cru être celle d'un crocodile; pour moi je n'ai jamais pu parvenir à la voir, quoique je me sois plus d'une fois rendu à Mafrecht à cet effet, Mr. Drouin étant absent. Mais j'ai des dents de crocodiles, trouvées dans la même carrière que la machoire en question.

J'ai vû des gens qui à l'occasion de ces découvertes, se rappelloient la tradition du pais qui nous apprend que la mer baignoit autrefois les murs de Tongres, ville située à trois lieues de Mafrecht, dans un terrain beaucoup plus élevé. Mr. de Buffon, d'après le témoignage de Hubert Thomas, ne fait point difficulté d'adhérer à cette tradition. Je la crois néanmoins destituée de tout fondement. Mais comme je me propose de la réfuter avec tout le détail de ses prétendues preuves, je me contenterai d'observer ici, qu'il n'y a qu'une révolution subite & terrible qui ait pu amener des crocodiles dans un climat que leur nature ne comporte pas; qui ait pu détruire & enterrer divers animaux à une profondeur si considérable. Les différentes parties des squelettes sont souvent assez éloignées l'une de l'autre. La machoire de

crocodile trouvée dans les carrieres de Neandercan, étoit isolée. L'orca de l'abbé Goddingt avoit été rompue, & les parties les plus solides avoient été mêlées & confondues avant d'être fixées par le sable. Ce n'est pas là l'opération d'une mer qui lave paisiblement un rivage, & qui s'en retire d'une maniere graduée, comme il arrive quelques fois par des raisons que j'ai rapportées ailleurs (a), & qu'il seroit inutile de répéter ici.

(a) Observat. philos. p. 178, édit de Paris 1778.



La *Bourse à cheveux* est le mot de la dernière Enigme.

DE forme plus bizarre, il n'est point dans le monde

Que celle dont je suis ;
 Chez moi je passe & les jours & les nuits
 Dans une paix assez profonde ;
 Quoique mon lieu natal soit ordinairement
 Dans un étrange mouvement.
 Ma maison, de cent chiens, pourra bien me défendre
 Ils ne sçauront par où me prendre ;
 Mais de l'homme cruel l'impitoyable main
 Me plonge le fer dans le sein,
 Et ce barbare y trouve place
 Par le défaut de ma cuirasse.
 Souvent, ainsi qu'au noble, on me livre au bourgeois,
 Et jusqu'à des porte-mandilles ;
 Mais il est des climats, où je produis des filles
 Qui tiennent bien leur rang dans le palais des Rois.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 4 Mai.) Le 19 du mois dernier, à neuf heures du soir, il y eut ici un incendie effrayant qui, quoique le vent fût calme, a duré 17 heures, & a réduit en cendres 2000 maisons, parmi lesquelles on en compte 500 appartenantes aux principaux Turcs, le feu aiant porté ses ravages vers les plus beaux quartiers de la ville, d'où l'on voit tous les vaisseaux qui arrivent de l'Asie par la Merblanche. Il est sorti hier de notre rade dans le plus bel ordre & dans le plus grand appareil 29 vaisseaux turcs, au nombre desquels sont 11 gros vaisseaux de ligne & 7 galeres qui ont fait voile pour la Morée.

Le prix de la viande augmente considérablement en cette capitale & on commence à y manquer d'eau, parce que depuis deux mois il n'est pas tombé de pluie. Les citernes sont épuisées, les campagnes & prairies desséchées comme au mois d'Août. L'unique consolation qui nous reste c'est que personne n'est malade ici.

On est à la veille d'une grande révolution dans les idées mahométanes, s'il est vrai comme on le débite que le Grand-Sei-

I. Part.

Z

gneur

gneur ait persuadé au Mufti de faire traduire & imprimer en arabe divers ouvrages étrangers, & de commencer par ceux de la philosophie moderne. Sa Hauteffe souhaite qu'il ne soit rien épargné, & s'engage à paier les fraix de l'édition, en laissant le profit au traducteur. Ainsi voilà bien de l'honneur pour les académies de l'Europe; mais il s'agit de décider si les ouvrages de la philosophie moderne étoient les premiers qu'on dût présenter aux Musulmans, pour les aider à sortir de la barbarie. Au reste, c'est l'intérêt qui a, dit-on, porté le Mufti à glisser si aisément sur certains points de la loi de Mahomet dont un défend de faire imprimer des livres & de s'appliquer aux sciences, mais le Sultan croit pouvoir par ce moïen polir les mœurs de sa nation, qui selon toute apparence, pour être plus polies n'en feront pas meilleures.

SMYRNE (*le 15 Avril.*) Le Tartare, navire marchand anglois commandé par le capitaine John Smith, arriva avant-hier dans ce port, après une rencontre qui auroit pu devenir fâcheuse pour lui. Comme la veille il étoit entré à notre rade une prise françoise, que le capitaine Smith avoit faite près de l'isle de Candie, la factorie françoise de cette ville en corps (à l'exception de 3 ou 4 des négocians les plus anciens & les plus respectables) fit sortir dans la nuit une polacre de 18 canons & de plus de 140 hommes d'équipage, à la rencontre du Sr. Smith: elle l'attaqua à environ une lieue du château,

teau, & par conséquent sous son canon : mais cette démarche inconsidérée & contraire au droit des gens lui coûta cher. La première bordée, que le Tartare lui lâcha, fut si bien dirigée, que tout fut jetté en confusion à bord de la polacre, & qu'après un combat de 20 minutes le feu y prit & consuma entièrement ce bâtiment. Près de trois quarts de l'équipage périt en cette occasion ; quoique le capitaine Smith lui eût d'abord envoyé sa chaloupe, qui sauva huit hommes. Le sieur Smith n'en a eu qu'un seul légèrement blessé ; & son navire n'a reçu aucun dommage. Il n'avoit que 18 hommes d'équipage ; &, quoiqu'il eût pu gagner le port de Foglieri, il s'avança intrépidement vers le bâtiment françois d'abord qu'il connut ses intentions. Il étoit cependant résolu, comme il le déclara ensuite au capitaine françois, prisonnier sur son bord, de ne point l'attaquer & de se tenir seulement sur la défensive. Sa cargaison est de la valeur de 350 mille piastres. On assure, que Mr. Guy de Villeneuve, qui remplit par *interim* la place de consul de France, n'a point autorisé cette entreprise dans toute son étendue, aiant accordé une patente de course à la polacre uniquement pour défendre la navigation françoise dans ces mers. Quelques particuliers ont fait éprouver leur ressentiment par des insultes peu mesurées non seulement au capitaine Smith & au négociant anglois, auquel il étoit adressé, mais aussi à d'autres de la même nation. Ceux-ci ont

préféré à des représailles le moien honnête & paisible de porter des plaintes à Mr. Guy de Villeneuve, qui a hautement désapprouvé la conduite de ses compatriotes; & il a fait donner à ce fujet toute la satisfaction, qu'on lui a demandée. Cette malheureuse affaire coute déjà plus de 30 mille écus au lion à la nation françoise, dont cinq navires richement chargés, venant & allant à Marseille, ont été pris par les Anglois. Il y a encore dans notre rade 12 navires marchands françois, chargés depuis trois mois qui ne peuvent pas partir, faute de convoi; ce qui gêne beaucoup le commerce en général.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 26 Mai.) Mad. la Grand'duchesse Marie Féodorowna est accouchée le 28; à la grande joie de tout l'empire, d'un Prince qui a été nommé Constantin. La cérémonie du baptême s'est faite à Czarsko-Zelo dans la chapelle du château. L'Impératrice a notifié la naissance de Son Alt. Imp. à la nation russe par un manifeste. Sa Maj. a nommé à la charge de conseiller-privé le prince de Gallitzin, son envoyé-extraordinaire à la Haye, & le comte de Stackelberg, son ambassadeur à Varsovie; & elle a conféré les caracteres de conseiller-d'état & d'envoie-extraordinaire à Mr. de Gros, jusqu'à présent conseiller de chancellerie & ministre de S. M. près du cercle de la Basse-Saxe. Mr. de Muschin-Puschkin,

son envoieé à Londres, passe en la même qualité à Stockholm pour y relever Mr. de Simolin qui le remplacera en Angleterre. Mr. de Sacken retourne à son poste à la cour de Dannemarck. Le jeune prince Bielofelsky est nommé envoieé à Dresde à la place du prince son frere, mort à Marseille. Le général-major de Peterfon qui a été résident à Stockholm ira développer le même caractère à Dantzic, & Mr. de Krudtner comme ministre à Mittau.

La cour a envoieé à Constantinople un exprès, pour remettre au comte de St. Priest, ambassadeur de France, les présens que Sa Maj. Très-Christienne lui a permis d'accepter de la part de l'Impératrice, en reconnaissance de ses heureux travaux comme médiateur : ils consistent, outre les marques de l'Ordre de St. André, en une tabatiere d'or garnie de brillans, de très-belles pelleries, & une bague d'un seul diamant pour Mad. l'ambassadrice, le tout évalué à 50,000 roubles. Le major Thier partira la semaine prochaine avec la ratification de l'acte d'accommodement entre la Russie & la Porte, dont les conditions ne sont pas encore publiques, ainsi qu'avec les présens, montant ensemble à la valeur de 300 mille roubles, pour le Grand-Seigneur, la Sultane favorite, le jeune Sultan né le 17 Mars, le Grand-Visir & les autres principaux ministres de Sa Hautesse. L'Impératrice a gratifié d'une terre, contenant mille païsans, Mr. de Stachieff, son envoieé à Constantinople.

L'on ne sçait pas encore la réponse définitive, que notre cour a donnée aux notes, que les envoiés de Suede & de Danemarck lui ont présentées, relativement aux mesures à prendre de concert par les trois Puissances septentrionales, pour maintenir la liberté de la navigation : celle que le baron de Nolken, ministre de Sa Maj. Suédoise, a remise au comte de Panin, manifeste de la maniere la plus positive l'intention sérieuse de ce Monarque de mettre fin aux atteintes, qui y ont été portées depuis le commencement des hostilités entre la France & l'Angleterre. Il y est dit, " que
 „ S. M. Suédoise verroit avec plaisir, qu'il
 „ convînt à l'Impératrice d'étendre davan-
 „ tage la protection, qu'elle veut accorder
 „ à la liberté des mers, vû que les princi-
 „ pales vexations, qu'on fait éprouver au
 „ pavillon suédois, n'ont pas tant lieu sur
 „ les côtes du royaume que dans les autres
 „ mers d'Europe, où les commerçans sué-
 „ dois trafiquent sous la garantie des traités
 „ & du droit des gens universellement reçu.
 „ Qu'ainsi, quoique S. M. Suédoise veuille
 „ adhérer au projet de l'Impératrice, d'é-
 „ loigner des côtes des trois royaumes tous
 „ les corsaires de quelque nation qu'ils soient,
 „ elle se croit obligée néanmoins à étendre
 „ ses soins à une protection plus illimitée
 „ du commerce de ses sujets „. En preuve
 de la confiance de ce Monarque envers l'Im-
 pératrice & son ministere, le baron de Nol-
 ken communiqua par la même note le con-
 tenu

tenu de la déclaration, que les ministres suédois seroient chargés de remettre aux cours de Versailles & de Londres; & il s'y ouvre sans réserve sur les griefs de la cour de Stockholm envers cette dernière, " qu'il se plaint
 „ d'avoir adopté & autorisé ses armateurs à
 „ adopter des maximes oppressives du commerce de toutes les nations neutres, en
 „ violation de ce qui a été stipulé par les
 „ traités & de ce qui a été pratiqué jusqu'à
 „ présent dans les tems de guerre entre la
 „ Grande-Bretagne & la France „. Le baron de Nolken ajoute à la suite de ces plaintes très fortement exprimées, " que Sa
 „ Maj. Suédoise espere, que la cour de Pétersbourg s'unira à celle de Stockholm
 „ pour faire en tems & lieu les représentations convenables à ce sujet; démarche
 „ qui lui paroît conforme aux intérêts même de cet empire, vu que ses productions
 „ sont les mêmes que celles de la Suède, &
 „ que plusieurs cargaisons de chanvre, de fer
 „ & autres, que des navires suédois avoient
 „ prises à Pétersbourg & en d'autres ports
 „ de Russie, ont été saisies par les Anglois
 „ & déclarées de bonne prise par leur tribunal d'amirauté, même avant l'époque
 „ du 10 Novembre de l'année dernière „.

Cette note & celle de la cour de Copenhague font présumer, que chacun des trois cabinets du Nord suivra, par rapport à l'objet en négociation, ses propres idées, sans que dans leurs mesures & leurs déclarations il regne une parfaite unanimité. Le

Dannemarck insiste sur-tout près de la Russie, qu'indépendamment de ce que le plan proposé par celle-ci ne lui paroît pas compatible avec les principes de neutralité, une escadre seulement de 4 vaisseaux de guerre ne sauroit nullement suffire à l'exécuter sur une côte aussi étendue que celle des états de S. M. Danoise, situés depuis l'Elbe jusqu'au cap Nord. Cependant ce Monarque, pour donner à l'Impératrice une marque de son désir de correspondre à ses vûes, promet de joindre à l'escadre russe un nombre égal de ses vaisseaux.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 30 Mai.*) Le Roi vient d'accorder à Mr. Woyna, son chambellan, une place vacante dans le conseil-permanent par la mort du comte Loyko. S. M. a donné la clef de chambellan à Mr. du Laurens pour reconnoître ses services & sur-tout ceux qu'il a rendus à la république comme lieutenant-colonel du régiment le Prince-Royal.

On ne doute pas que le comte Unruh, directeur-général des monnoies, qui est allé dans les pais étrangers, ne passe en Hollande pour y acheter une grande quantité de lingots d'argent pour les hôtels de monnoie établis dans ce royaume. — Mr. de Bulgaskow, conseiller-secrét de légation de S. M. l'Impératrice de Russie, est arrivé le 17 de ce mois de Teschen en cette capitale, & en

I. Juillet 1779.

353

est reparti le même jour pour porter à Pétersbourg la copie du traité de paix, conclu entre S. M. l'Impératrice-Reine & le Roi de Prusse. — Le comte de Woronzow est parti le 20 pour Pétersbourg. On assure que, quoique les troupes russes occupent encore leurs anciens cantonnemens sur les terres de la république, elles sont néanmoins prêtes à se mettre en marche.

La commission nommée par la république pour la liquidation de ses dettes, a fait notifier publiquement, " que quiconque auroit „ quelques prétentions à sa charge, eût à „ les produire „. En conséquence de quoi, les tribunaux désignés pour cette opération, ouvriront leurs séances le 24 du mois de Septembre prochain.

E S P A G N E.

MADRID (le 25 Mai.) Le Roi a conféré le commandement général des Isles Canaries au marquis de Cagnada, jusqu'ici gouverneur de Pampelune, & celui d'Oran & des forts qui en dépendent sur les côtes d'Afrique, à don Pedro Guelfi, qui remplacera le feu vicomte de Reimbours. Le commandement de cette dernière place devient de plus en plus important, depuis que le Roi de Maroc semble ne plus se soucier de vivre en bonne intelligence avec nous, ni avec la France. Ce Monarque a fait communiquer aux consuls d'Angleterre, de Danemarck, de Suede & de Portugal une lettre,

tre, datée du 10 Mars & écrite en arabe, au sujet d'un traité qu'il veut faire avec les Algériens, pour l'échange des esclaves chrétiens qu'ils lui ameneront, contre les esclaves mahométans qu'il aura dans ses états; dans le cas qu'il n'en ait point, il promet de paier mille piaftres fortes pour chaque esclave chrétien. Ce traité est visiblement fait contre les François & les Espagnols, puisqu'il ne restera pas d'autres esclaves à faire sur les côtes d'Afrique, de sorte que voilà de nouveaux ennemis suscités dans la Méditerranée au commerce françois & à celui de nos provinces orientales.

La grande flotte de Cadix reçoit tous les jours de nouveaux ordres, qui sont suivis de contre-ordres le lendemain. Si la politique de notre cabinet est de dérouter toutes les conjectures, elle y réussit parfaitement. Le camp formé en Andalousie ne fait aussi aucun mouvement, de sorte qu'on ne sçait absolument rien des projets ultérieurs de notre cour. Tout ce qu'on voit annonce seulement qu'elle persiste dans le dessein de faire respecter ses forces, & de n'en faire usage que lorsqu'il en fera absolument besoin.

Nous avons reçu par la voie de Malaga la nouvelle, que dom Jean de Araoz, commandant une division des chebecs du Roi, étant informé que les corsaires d'Alger, bloqués dans le port de Tanger, vouloient profiter de l'obscurité de la nuit & du vent impétueux qui souffloit la nuit du 8 de

ce mois, étoient sortis du port dirigeant leur route vers la Méditerranée; il mit d'abord à la voile, & aiant découvert des vaisseaux peu de tems après, le commandant de 2 vaisseaux de guerre françois l'avertit que les autres étoient algériens; sur quoi Araoz poursuivit sa chasse à toutes voiles, & malgré l'obscurité de la nuit qui les lui fit perdre de vûe, il se trouva le 10 au point du jour à la portée d'un des algériens auquel il donna la chasse, & ce ne fut qu'avec grande peine qu'il parvint le soir à le faire rencoigner sur la côte de Trigonja, où il resta toute la nuit jusqu'à six heures du matin, que le chebec le Valentin & la frégate la Sainte-Cécile l'approchant de nouveau, le Reis prit le parti de mettre le feu au corps du vaisseau percé pour 36 canons. L'autre frégate aiant été poursuivie par le commandant jusques dans un petit canal des Isles Chafarines, & se voiant entre les feux du chebec principal & du Saint-Louis, elle eut le même sort que celle du commandant. Elle fut mise en feu par les Maures vers les trois heures; elle étoit de 34 canons. Il ne restoit plus qu'à détruire une autre frégate de 32 canons réfugiée dans la cale; le tems permit, le 17 vers le soir, de l'attaquer, & après un feu très-vif son Reis prit également le parti de la brûler. Nos vaisseaux ont beaucoup souffert & nous avons eu quelques blessés. Le Roi, en considération de la bravoure & de l'intelligence de dom Jean d'Araoz en cette affaire, lui

a donné la commanderie d'Arès dans l'Ordre de Montesa, & a accordé des gratifications aux autres officiers & aux équipages des vaisseaux.

On a trouvé dans une fouille qui s'est faite près de la ville de Saint-André, à deux lieues de l'isle de Palme, des monnoies de cuivre de la grandeur d'une réale d'argent. Sur la face étoient diverses couronnes & des fleurs de-lys, & sur le revers une croix, avec des inscriptions qu'on soupçonne être latines, mais qu'on n'a pu lire. On conjecture, par les armes de France frappées sur ces monnoies, qu'elles étoient cachées dans ce lieu dès le commencement de la conquête de l'isle par les Normands, ou lorsqu'elle fut au pouvoir de Jean de Bethancourt.

On apprend du pais des Caraques au royaume du Perou, que le 25 Janvier à cinq heures 40 minutes du soir, il y eut un tremblement de terre de peu de durée, mais assez violent pour que les édifices s'en soient sentis, & que quelques-uns soient sortis de leur à plomb. Au bout de trois heures, il s'est répété avec la même force, mais il a encore moins duré que le premier; il ne paroît pas qu'il ait été général dans la province.

GIBRALTAR (le 14 Mai.) On attend ici de Tétuan deux Maures de distinction avec un secretaire, que l'on sçait avoir été envoyés de Méquinez avec des dépêches pour notre gouverneur. Lors de leur retour en Barbarie, ils emmeneront avec eux le tribut que la république de Venise envoie

tous les ans au Roi de Maroc pour être en paix avec lui. Ce tribut avoit déjà été apporté de Cadix à Tanger par un navire vénitien ; mais le consul de sa nation lui avoit conseillé de se retirer ici jusqu'à nouvel ordre , à cause de l'émeute des Nègres , qui venoit d'éclater lors de son arrivée à Tanger.

On dit que le Monarque ira lui-même à Tanger recueillir les fonds qui y sont , pour les réunir à ceux de Tétuan , où il exige des habitans 18 écus par tête en forme de don gratuit pour acheter des armes. Un millier de Maures ont reçu ordre d'aller s'établir dans les environs de Sainte-Groix de Barbarie. Deux barques avec 12 pêcheurs forties de Ceuta , avoient débarqué sur la côte des Maures pour y jeter leurs filets : les infideles survenus les y surprirent & les conduisirent au Roi ; mais des lettres de Barbarie mandent que Sa Majesté Marocaine les a fait remettre à Ceuta par l'alcaïde El-Gadihiri.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 16 Mai.*) La Reine a fait une promotion dans la magistrature , d'autant qu'il y avoit 16 postes de vacans. L'archevêque de Brague , qui s'est arrêté ici avec les princes ses freres depuis qu'ils sont revenus du lieu de leur exil , se dispose à se rendre dans son diocèse , & va prendre congé de la cour.

Nos vaisseaux rentrent successivement ve-
nant

nant des Indes : la semaine dernière, il en arriva 4 dans notre port avec différentes marchandises. Peu de jours après, il entra un bâtiment anglois qui avoit été pris par un corsaire françois, & qui s'étoit racheté pour 2500 liv. sterlings. Dans le même tems un autre corsaire françois beaucoup plus petit, & qui croise dans nos eaux, a pris deux bâtimens anglois, sortis de ce port avec du vin & des fruits. Ce corsaire a vendu les cargaisons & les bâtimens aux mêmes capitaines, en leur donnant un billet par lequel il s'engageoit à ne pas les molester pendant 50 jours, quand même il les rencontreroit.

Dom Joseph de Scabra, ci-devant secretaire d'état adjoint au marquis de Pombal, que ce ministre exila ensuite & que la cour a rappelé, vient d'obtenir de la Reine une pension de 6000 crusades, jusqu'à ce qu'elle l'ait pourvu de quelque autre emploi. Ce même dom Joseph de Scabra nie hautement qu'il soit l'auteur du livre infâme intitulé : *Historia analytica*, dans lequel on se proposa de noircir la réputation de la feue société des Jesuites, & qui lui mérita toute la faveur de l'ex-ministre, avouant néanmoins que par quelques raisons politiques, il permit qu'on y mit son nom, mais qu'il est réellement l'ouvrage d'un autre.

Il y a eu une promotion dans l'église patriarchale, & par un billet de la secretaire d'état S. M. a accordé une place de Mon-
signore

1. Juillet 1779.

359

ignore à un des fils de notre ambassadeur à la cour d'Espagne.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 30 Mai.*) Le Roi est parti d'ici le 24 de ce mois pour Carelskrona, où S. M. est arrivée le 27, & a fait la revue de l'escadre, qui doit sortir incessamment de ce port sous les ordres du contre-amiral de Gerdtén : les vaisseaux & frégates, qui la composent, ont successivement mis en rade depuis le commencement de ce mois. De ce nombre est le *Vasa*, vaisseau de 60 canons, construit sur un nouveau plan, & qui servira de modèle à tous les autres navires, qu'on se propose de bâtir dans la suite. Cependant l'on éprouvera préalablement, s'il répond à tous égards à l'attente : pour cet effet le contre-amiral Grubbe s'y embarquera avec le colonel Chapman, constructeur en chef, le major Klint, & un constructeur en second. Les vaisseaux de guerre sont approvisionnés pour quatre & les frégates pour six mois. La frégate *l'Illerim*, commandée par le major Ankarloo & destinée pour une mission particulière dans la Méditerranée, est déjà prête à appareiller au premier bon vent : elle sera suivie incessamment par les deux frégates, désignées pour le premier convoi. Leurs ordres portent expressément de ne souffrir aucune visite des bâtimens, qu'elles ont sous leur escorte, soit de la part de vaisseaux de guerre

ou d'armateurs particuliers. Les navires, chargés de munitions navales, ne sont pas même exceptés de cette protection illimitée; & sur la liste des cargaisons prohibées ou exclues l'on n'a porté que les marchandises ordinairement censées de contrebande. Le capitaine Stuart est arrivé à Carelsrona avec 11 officiers & 1050 bas-officiers ou soldats des régimens de Néricie & de Warmie, pour y travailler à la construction du nouveau chantier.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 30 Mai.) Le vice-amiral Fontenay a arboré ce midi son pavillon à bord du vaisseau l'Elephant, de 70 canons. Les vaisseaux de l'escadre, qu'il doit commander, & qui se trouve déjà en rade, l'ont salué; & ensuite Mr. de Fontenay a donné sur son bord un grand repas à tous les officiers.

Il se trouve dans le Sund deux frégates suédoises & une angloise, destinées à escorter les navires marchands de leur nation. Cinq vaisseaux de guerre russes qui s'y trouvoient en font partis après y avoir célébré la naissance du nouveau Prince de Russie. 90 à 100 bâtimens différens ont fait voile pour la mer du nord.

I T A L I E.

ROME (le 30 Mai.) Les trois jours de

de la Pentecôte Sa Sainteté a pu entendre la Messe dans sa chapelle ; mais pour son parfait rétablissement il faut encore du tems. — Le Roi de Pologne donne sa future nomination au marquis Antici , son ministre près du St. Siège , & on dit que S. M. a écrit au souverain Pontife qu'elle lui feroit plaisir , s'il anticipoit pour lui comme pour Mr. Hertzan , auditeur de rote , à la recommandation de l'Impératrice-Reine ; quand fera le consistoire ? c'est ce qu'on ne peut prévoir ; on croit qu'il n'aura pas encore lieu au 14 du mois prochain.

On continue à être sans pluie , & il est bien à craindre que nous ne voïons une disette semblable à celle qui nous a affligés sous Clément XIII. — Le desséchement des marais pontins se continue avec le plus grand succès. Le Sr. Rapini est venu ici pour en faire son rapport au Saint-Pere.

Les nouvelles médailles qui doivent se distribuer à l'occasion de la fête des Sts. Pierre & Paul , représentent l'édifice du conservatoire de Notre-Dame des Carmes qui est dû à la munificence & aux libéralités du Pape regnant.

Dans une excavation qui se continue dans la campagne de Brutus près de Tivoli pour le compte de la chambre apostolique sous la direction du sieur Jean Corradi , on a trouvé de nouveaux monumens & particulièrement une autre statue d'Hermès , ouvrage de Periclès , très-bien conservé avec son inscription en grec ; une idole égyptienne au naturel , deux têtes de philosophes grecs , un

faune sans tête, le piedestal d'une statue de Hieron, premier Roi de Syracuse, avec le nom de Pindare en grec, & plusieurs colonnes de différens marbres. Dans une excavation qui se fait encore dans la campagne de Pison près de Tivoli pour le compte du prince Santa-Croce & du chevalier Nicolas Azza-ra, ministre de S. M. Catholique, on a trouvé 13 têtes de philosophes grecs; une tête que l'on croit être d'Alexandre-le-Grand, une statue d'un Bacchus, une petite statue de femme assise, & un petit faune.

Ces jours derniers, le duc de Rohan-Chabot, avec la duchesse & leur fils, se trouvant dans l'église nationale de St. Louis, il y fut porté un enfant d'une pauvre famille pour y être baptisé, & avoir pour parrain le premier qu'on rencontreroit. La sage femme crut pouvoir proposer au jeune duc cette bonne œuvre qu'il accepta volontiers, après en avoir eu la permission, & en fut le parrain. Les choses se passèrent tant à l'église qu'à l'égard de la mere de l'enfant avec cette généreuse bonté qui sied si bien aux grands, & qui caractérise cette maison. L'après-dîner tous trois voulurent faire l'honneur à la nouvelle accouchée de lui rendre une visite, & en lui laissant de nouvelles marques de leur libéralité, promirent de penser à l'enfant, dont ils lui recommandèrent l'attention.

NAPLES. (*le 29 Mai.*) Le Roi vient de conférer à Dom Vincent Pignatelli de Monte-Leone, gentilhomme de sa chambre, le régiment de Campanie, vacant depuis que

Le prince della Riccia est passé à Madrid en qualité de capitaine de la garde italienne près de Sa Maj. Catholique, & a nommé Dom Nicolas Macedonio, colonel du regiment de Sannio, vacant par la promotion de Dom Ciro Capano au poste de président de Salerne.

La couronne de Pologne a appelé de la sentence prononcée ici en faveur des Princes du sang de France dans la fameuse cause qui regarde la succession de la Reine Bona Sforza. Des lettres de Gallipoli mandent qu'à la distance de 5 milles de cette ville un bâtiment barbareſque avoit échoué sur la côte, & que les habitans des environs y étant accourus en grand nombre, ils avoient entouré & pris 48 Turcs qu'ils tenoient renfermés dans un jardin jusqu'à ce qu'ils eussent fait la quarantaine.

Le 22 au soir, le mont Vésuve fit une nouvelle éruption, qui jusqu'ici n'a pas été fort considérable; la lave a pris sa direction vers *il Mauro*.

VENISE (le 30 Mai.) Notre république a commencé à faire depuis quelque tems des armemens considérables par mer & par terre. Le 27 Mai au matin, on lança à l'eau à notre arsenal le vaisseau de guerre, la *Terreur*, de 84 canons, & le 29 le vaisseau la *Galatée*, de même force. Cette semaine on lancera encore plusieurs frégates, chebecs, &c. Le premier de ces jours, le sénat a nommé Mr. Ange Emo pour commander ces forces navales: il a aussi choisi quatre nobles

pour avoir l'inspection de leur armement. Avant hier, le Doge s'est rendu avec tout le collège à l'arsenal, qu'ils ont trouvé bien garni & en bon ordre. La république se met aussi par terre en état de défense. Il se leve en Dalmatie & dans les autres provinces de terre-ferme des recrues, auxquelles on accorde de bons engagemens. L'isle de Corfou a offert un régiment de 800 hommes, vêtus, armés & équipés à ses propres fraix. L'offre a été acceptée & le régiment est déjà actuellement levé. L'isle de Zante en a offert un second ; & celle de Cefalonie en fournira deux, comme de coutume. L'on a frété ici 24 bâtimens de transport, pour aller prendre ces troupes à bord ; & il se fait de grands amas de provisions de guerre & de bouche pour l'usage de l'armée & de la flotte.

On ne sçait quel est l'objet de ces armemens : quelques uns les attribuent à la précaution de se munir contre toute surprise, vñ que le Capitan Bacha fera très-voisin des états de la république avec les forces de terre & de mer, qu'il conduit contre la Morée. Des bâtimens, arrivés ici de Corfou en 20 jours, ont rapporté, que son avant-garde, composée de sept mille hommes, étoit déjà arrivée dans cette presqu'isle ; & que le commandant, passant près de Salone, avoit appris, que 70 Albanois s'étoient renfermés dans une maison près de-là & s'y étoient barricadés dans l'intention de se défendre jusqu'à l'extrémité ; surquoi, pour épargner ses propres gens, il avoit fait mettre le feu à la maison & l'avoit brûlée avec ces déses-

pérés & tous leurs effets. On a appris par la même voie, qu'au commencement de Mai il est arrivé dans les eaux de la Morée deux frégates de guerre & deux galeres ottomanes; que, sur l'avis de leur venue, 20 Albanois, qui étoient à Coron, s'étoient enfuis sur un bâtiment de Zante; mais que, les deux galeres l'aïant poursuivi & pris, les Albanois avoient été mis à la chaîne, & 50 mille ducats, qu'ils avoient avec eux, confisqués. Ces malheureux, qui s'étoient emparés de toute la Morée, se voiant près d'en être chassés, y commettent toutes sortes d'excès. A Patras ils ont tué 300 habitans grecs & pillé leurs effets.

BASTIA (*le 5 Juin.*) Il se forme dans tout le roïaume de Corse de nouveaux établissemens & des fabriques qui lui donnent une nouvelle face capable d'enchanter agréablement les habitans comme les étrangers. L'isle Rossa va particulièrement devenir un endroit florissant par son commerce, par ses palais & ses embellissemens. Quelques négocians qui y ont entrepris la pêche du thon, commencent à y construire des magasins, & on y voit actuellement une fontaine magnifique érigée pour la commodité du public; c'est encore le moindre avantage que l'on doit à la sagesse du gouvernement prévoiant de la France.

Un petit berger a trouvé par hasard près la coline de Corborio dans la province de Balagna, une grande quantité de monnoies d'or frappées sous le regne de l'Empereur

Héraclius, & comme il vit empreinte l'image de la croix, il les prit pour des médailles de dévotion de peu de valeur & n'en ramassa que très-peu. Un de ses compagnons qui en fut averti, fut plus adroit que lui, & profita de sa simplicité; car il se rendit à l'endroit, les enleva toutes & les a vendues à un grand prix. L'illustre capitaine Flach de Calvi a fait l'acquisition de deux de ces médailles de différentes grandeurs, mais aiant la même empreinte. D'un côté on y voit l'effigie du dit Empereur avec cette inscription : *Divus Heraclius S. P. Aug.* & de l'autre côté une croix grecque avec ces paroles : *Victoria Augustorum.*

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 5 Juin.) L'Impératrice-Reine voulant reconnoître les services que Mr. Guretzky de Kornitz, général-major de ses armées & commandant dans la généralité de Warasdin, a rendus pendant 40 ans à la Maison d'Autriche, vient de lui accorder la croix de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse, qu'elle a accompagnée d'une pension. — Sa Majesté a donné pour adjoint au Prince Kaunitz, dont le grand âge demande du soulagement, le comte de Cobenzl, récemment revenu de Teschen. Mr. le baron de Binder, aiant aussi demandé du repos à cause de la foiblesse de sa santé, l'a obtenu, mais à condition qu'il prête l'œil encore quelque tems aux affaires de la chancellerie.

Le 2 au soir, l'Empereur revint en ville pour la Fête-Dieu qui se célébroit le lendemain, & accompagna la procession du saint Sacrement, suivi des ministres, conseillers intimes d'état, chevaliers de la Toison-d'or, des chambellans & gentilshommes de la cour; le soir, S. M. retourna à Laxembourg, où l'Impératrice-Reine avoit elle-même accompagné la procession avec Mde. l'Archiduchesse Elifabeth.

Le général baron de Jacquemin a obtenu le commandement général des troupes impériales en Hongrie, vacant par la mort du général comte d'Ayajassa. Le prince de Nassau-Ussingen a reçu le beau régiment de cuirassiers qu'avoit ce dernier, & celui de Saintignon, dont le propriétaire est mort depuis peu, a été conféré au comte d'Arberg.

Plusieurs officiers & employés dans les vivres & aux hôpitaux devenant inutiles en tems de paix, vont obtenir leur démission; mais, comme l'humanité de S. M. Impériale ne lui permet pas de les abandonner à l'indigence, ils recevront, jusqu'à ce qu'ils puissent avoir quelque autre emploi, le tiers de leurs appointemens. Les corps francs seront en partie convertis en régimens réguliers, en partie enrégimentés, & les autres resteront sur le même pied en tems de paix. Les chevaux de remonte & d'artillerie seront remis aux laboureurs & autres sujets de L. M. I, sous condition de les rendre dès qu'on en aura besoin, ou de

paier 50 écus de chaque bête qui sera crevée.

On écrit de Chemnitz en Hongrie, que les sources se sont taries tout-à-coup, de sorte qu'on ne peut y avoir de l'eau qu'à prix d'argent, & que l'on fait venir de bien loin. — Des lettres de Brixen dans le Tirol, en date du 26 Mai, mandent que le comte Joseph de Spaur, évêque de Seccau, avoit été élu unanimement prince-évêque de Brixen à la place de son frere, mort dernièrement.

BERLIN (le 10 Juin.) Le 27 du mois dernier, à environ deux heures après midi, nous eumes le bonheur de voir arriver ici en parfaite fanté le Roi, notre Souverain, de retour de la Silésie. Sa Majesté étoit partie le même jour à cinq heures du matin de Crossen, & avoit fait ainsi en huit heures un chemin de seize lieues de distance. Il est difficile de peindre tout l'excès de la joie qui regnoit parmi les différens rangs du peuple. La foule étoit immense sur le passage de Sa Majesté; & plusieurs d'entre les habitans ne purent s'empêcher de lui donner en personne des marques de leur admiration, portée jusqu'à l'enthousiasme. Le Prince héréditaire de Brunswick, accompagnoit le Monarque dans sa voiture. Sa Majesté descendit au château, où elle dîna avec ce Prince, le Prince Ferdinand de Prusse & quelques généraux. L'après midi le Roi rendit une visite à la Reine, & le lendemain à la Princesse Amélie, sa sœur. Ce jour-là le Prince

Henri revint aussi de la Saxe en parfaite santé, avec toute sa suite, en cette ville, où le margrave de Schwedt est également arrivé. Le Prince Replin a accompagné le Roi jusqu'à Francfort sur l'Oder, d'où il a continué par la Prusse-occidentale son voyage vers Pétersbourg. Le comte de Finckenstein & le baron de Hertzberg, ministres du cabinet, & Mr. de Marconnay, conseiller-privé de légation, sont également revenus ici de Breslau, ainsi que le marquis de Pons, le comte de Fontana, le comte de Törring-Seefeld, & Mr. de Hohenfels, ministres de France, de Sardaigne, de Bavière, & des Deux-Ponts. Toutes les troupes, qui ont composé les armées de Silésie & de Saxe, sont en plein mouvement pour rentrer dans leurs quartiers. L'escadron des gardes-du-corps & le régiment des Gendarmes, qui ont servi à la première, sont revenus ici hier à leur garnison.

Le 2 au matin, le Roi est passé de Charlottenbourg, où il s'étoit rendu le 30 avec la famille royale, à Potsdam; le même jour il y eut dîner & souper chez la Reine. S. Exc. Mr. de Buddenbrock, lieutenant-général d'infanterie, chevalier de l'Aigle-noir & de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, a eu l'honneur d'y être présenté à S. M. Le même jour, S. Exc. Mr. de Ramin, lieutenant-général, chevalier de l'Aigle-noir & gouverneur de cette résidence, est revenu avec son régiment d'infanterie. Le régiment des hussards de Ziethen est revenu pareillement

lement ici de Silésie. Le regiment de Kowaltzky , qui étoit ici en garnison , est parti pour retourner dans ses anciens quartiers.

Fin du traité de paix , entre Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême , & Sa Majesté le Roi de Prusse , conclu & signé à Teschen , le 13 Mai 1779.

Acte d'accession de Mr. le Duc des Deux-Ponts , à la convention entre la Maison Palatine & la Maison de Saxe.

Les ministres plénipotentiaires des sérénissimes parties contractantes sur l'Allee de Baviere , ayant conclu & signé en cette ville de Teschen, le 13 de ce present mois de Mai , une convention , de laquelle la teneur s'ensuit :

Ici la convention précédente est insérée en entier.

Et lesdits ministres plénipotentiaires ayant amiablement invité le ministre-plénipotentiaire de S. A. S. le Duc des Deux-Ponts , d'y accéder au nom de Sadite Altesse : les ministres-plénipotentiaires soussignés , savoir , de la part de S. A. Electorale Palatine, le sieur Antoine, comte de Terring-Seefeld, son chambellan, conseiller intime actuel, chevalier de l'Ordre de St. George; & de la part de S. A. S. le Duc des Deux-Ponts, le sieur Chrétien de Hohenfels, son conseiller-intime actuel, en vertu des pleins-pouvoirs qu'ils se sont communiqués, sont convenus de ce qui suit :

Que S. A. S. le Duc des Deux-Ponts désirant contribuer & concourir à affermir l'amitié & la bonne intelligence entre les deux Sérénissimes Electeurs & toute la Maison Palatine, accède en vertu du présent acte à ladite convention, sans aucune réserve ni exception, dans la confiance

1. Juillet 1770.

371

que tout ce qui y est promis réciproquement, sera accompli de bonne foi ; déclarant en même tems & promettant qu'elle accomplira de même de la meilleure foi tous les articles, clauses & conditions qui y sont contenus. De même, S. A. S. Electorale Palatine accepte la présente accession de S. A. S. le Duc des Deux-Ponts, & promet également d'accomplir sans aucune réserve ni exception tous les articles, clauses & conditions contenus dans ladite convention ci-dessus inférée. Les ratifications du présent acte seront échangées en cette ville de Tetschen dans l'espace de 15 jours, à compter du jour de sa signature, ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi nous soussignés plénipotentiaires, avons signé en vertu de nos pleins-pouvoirs, le présent acte & y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Tetschen, le 13 Mai mil sept cent soixante & dix neuf.

(L. S.) Antoine, comte de TERRING-SEEFELD.

(L. S.) Christian de HOHENFELS.

L'exemplaire saxon est signé :

(L. S.) Frédéric-Auguste, comte de ZINZENDORFF & POITENDORFF.

(L. S.) Christian de HOHENFELS.

Acte séparé, entre S. A. S. Electorale Palatine, & Mr. le Duc des Deux Ponts.

Suivant la demande de S. A. S. Electorale Palatine & de S. A. S. le Duc des Deux Ponts, pour la garantie des pactes de famille de leurs Majestés, des années 1766, 1771 & 1774, les hautes Puissances médiatrices ayant bien voulu garantir lesdits pactes, L. Alt. sont convenues de la manière la plus formelle & la plus obligatoire de les observer, exécuter & de n'y contrevenir en aucune manière. Les ratifications du présent acte seront échangées en cette ville de Tetschen, dans le même terme, que celles du traité de paix & des conventions.

En foi de quoi nous soussignés ministres plénipotentiaires avons signé, en vertu de nos

pleins-pouvoirs le présent acte séparé & y avons fait apposer le cachet de nos armes. Fait à Teschen, le 13 Mai mil sept cent soixante & dix-neuf.

(L. S.) *Antoine, comte de TERRING-SEEFELD.*

(L. S.) *Christien de HOHENFELS.*

Acte d'accession de Sa Majesté l'Empereur.

JOSEPH SECOND, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste, Roi d'Allemagne & de Jérusalem, co-régent & héritier des royaumes de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie & d'Esclavonie &c, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne & de Lorraine, Grand-Duc de Toscane, Grand Prince de Transylvanie, Duc de Milan & de Bar &c, Comte d'Habsbourg, de Flandre & de Tirol &c. &c. &c. Comme nous avons été amiablement invités d'accéder en notre qualité de co-régent & héritier des états de Sa Majesté l'Impératrice-Reine Apostolique de Hongrie & de Bohême, Madame notre Mere, au traité de réconciliation, de paix & d'amitié qui a été conclu & signé dans la ville de Teschen, le 13 Mai de l'année courante, par les ministres plénipotentiaires de Sa dite Majesté & Sa Maj le Roi de Prusse, lequel traité est de la teneur suivante :

Ici est inséré le traité de paix.

Nous, désirant de contribuer à affermir l'amitié & la bonne intelligence heureusement rétablie entre les cours de Vienne & de Berlin, nous nous sommes déterminés avec plaisir d'accéder, & par la présente, accédons formellement audit traité de réconciliation, de paix & d'amitié & aux actes & conventions y annexés en notre qualité de co-régent & d'héritier des états de Sa Majesté l'Impératrice-Reine Apostolique de Hongrie & de Bohême, Madame notre Mere; voulons que tous & chacun de ces articles & conditions aient la même force & vertu à notre égard, que si nous étions nommément compris dans ledit traité & dans les actes &

I. Juillet 1779.

373

conventions y annexés , auxquels , non-seulement nous ne ferons ni permettrons qu'il soit fait aucun empêchement , mais au contraire les accomplirons fidèlement.

En foi de quoi nous avons signé la présente de notre propre main & l'avons munie de notre sceau.

Donné à Vienne , le 16 Mai mil sept cent soixante & dix-neuf.

JOSEPH.

Prince COLLOREDO.
DE LEYKAM.

Acte d'acceptation de Sa Majesté le Roi de Prusse.

FREDERIC , par la grace de Dieu , Roi de Prusse , Margrave de Brandebourg , Archi-Chambellan & Prince-Electeur du St. Empire romain , Souverain-Duc de Silefie , Souverain Prince d'Orange , Neuchâtel & Valengin , comme aussi du comté de Glatz , Duc de Gueldre , de Magdebourg , Cleves , Juliers , Bergue , Stettin , Poméranie , des Cassubes & Vandales , de Mecklenbourg , comme aussi de Croïne , Bourgrave de Nuremberg , Prince de Halberstadt , de Minden , Camin , Vandalie , Suérin , de Ratzebourg , Ostfrise & Meurs , Comte de Hohenzollern , de Ruppin , de la Mark , de Ravensberg , Hohenstein , Tecklenbourg , Suérin , Lingue , Bure & Leerdam , Seigneur de Ravenstein , de Rostock , Stargard , Lauenbourg , Butau , Arlay & Bréda , &c. &c : Savoir faisons : Comme Sa Majesté l'Empereur a bien voulu accéder formellement en sa qualité de co-régent & héritier des états de Sa Majesté l'Impératrice-Reine Apostolique de Hongrie & de Bohême , au traité de réconciliation , de paix & d'amitié , conclu & signé dans la ville de Teschen , le 13 Mai de l'année courante , par un acte authentique signé de sa main & revêtu de son sceau , duquel la teneur s'ensuit ici mot pour mot :

Ici est insérée l'accession précédente.

Nous , animés d'un désir égal , de renfermer de

plus en plus les liens de l'amitié & d'affermir la bonne intelligence, heureusement rétablie entre la cour de Vienne & nous, avons pour agréable & acceptons formellement ladite accession; voulons que tous & chacun des articles & conditions du susdit traité & des actes & conventions y annexés, aient la même force & vertu à l'égard de S. M. l'Empereur, comme co-régent & héritier des états de S. M. l'Impératrice-Reine Apostolique de Hongrie & de Bohême, de même que si elle étoit nommément comprise dans ledit traité & dans les actes & conventions y annexés, auxquels non seulement ne ferons ni permettrons qu'il soit fait aucun empêchement, mais au contraire les accomplirons fidèlement.

En foi de quoi nous avons signé la présente de notre propre main & l'avons munie de notre sceau.

Donné à Breslau, le 20. jour de Mai l'an de grace mil sept cent soixante & dix-neuf, & de notre regne le 39.

FREDERIC.

FINKENSTEIN. E. F. de HERTZBERG.

Acte de garantie des Puissances médiatrices.

La paix ayant été conclue & rétablie aujourd'hui entre S. M. l'Impératrice Reine & S. M. le Roi de Prusse, par la médiation de S. M. I. de Toutes-les-Russies, & de S. M. T. C. à la réquisition des deux parties belligérantes; l'une & l'autre desdites parties désirant avec une égale sincérité, tout ce qui peut conserver & affermir la tranquillité publique, ont encore requis amiablement les hautes Puissances médiatrices de vouloir assurer par leur garantie l'exécution d'un ouvrage si désiré, & à la consommation duquel elles ont employé des soins si efficaces. Sur quoi L. M. I. de Toutes les Russies & Très-Chrétienne, animées du même desir d'assurer le repos public, se sont volontiers prêtées à un moyen, qui tend uniquement à un but si salutaire; & nous ayant à cet effet munis de leurs pleins-pouvoirs, nous soussignés plénipotentiaires de Leurscites Majestés, faisant les fonctions de médiateurs pour le rétablissement de la paix, déclara-

rons

rons & affurons par le présent acte, en vertu de nos pleins pouvoirs, que S. M. l'Impératrice de Toutes-les-Russies, & S. M. le Roi Très-Chrétien, garantissent le traité de paix, qui a été conclu en date d'aujourd'hui entre S. M. l'Impératrice-Reine & S. M. le Roi de Prusse, dans toute son étendue, avec les conventions spéciales, ainsi que les articles séparés, actes d'accession & d'acceptation, qui y sont annexés & en font partie, & toutes les conditions, clauses & stipulations, qui y sont contenues, en la meilleure forme que faire se peut; & que Leursdites Maj. Imp. de Toutes-les-Russies & Très-Chrétienne feront aussi expédier & délivrer des ratifications particulières de cet acte de garantie.

En foi de quoi nous avons signé le présent acte, & y avons fait apposer les cachets de nos armes, & l'avons échangé contre des actes d'acceptation, comme seront échangées de même lesdites ratifications du présent acte contre les ratifications desdits actes d'acceptation, dans l'espace de trois mois, ou plutôt si faire se peut. Fait à Teschen, le 13 Mai mil sept cent soixante & dix-neuf.

(L. S.) Nicolas, prince REPIN.

(L. S.) Le baron de BRETEUIL.

L'autre exemplaire de cet acte de garantie étoit signé :

(L. S.) Le baron de BRETEUIL.

(L. S.) Nicolas, prince REPIN.

Et dans l'acte même les titres de Sa Maj. Très-Chrétienne y sont placés avant ceux de Sa Maj. l'Impératrice de Russie.

*Acte d'acceptation de Sa Majesté le Roi
de Prusse.*

La paix ayant été conclue & rétablie aujourd'hui, par la médiation de Sa Maj. Imp. de Toutes-les-Russies & de Sa Maj. Très-Chrétienne, & Leursdites Majestés après en avoir été requises par toutes les parties contractantes & intéressées, ont de plus accordé leur garantie à toutes

les stipulations qui font partie du traité de paix, signé aujourd'hui entre Sa Maj. l'Impératrice-Reine & Sa Maj. le Roi de Prusse. Le soussigné ministre-plénipotentiaire de Sa Maj. le Roi de Prusse, en vertu de ses pleins-pouvoirs, déclare; que Sa Maj. le Roi de Prusse reçoit avec reconnaissance l'acte de garantie, qui lui a été délivré aujourd'hui par les ministres plénipotentiaires médiateurs, aux noms de L. M. l'Impératrice de Toutes-les-Russies & le Roi Très-Chrétien; & S. M. le Roi de Prusse désirant tout ce qui peut affermir & conserver la tranquillité publique, promet & s'engage de son côté, de remplir exactement & d'exécuter sans réserve quelconque, toutes les conditions du susdit traité de paix & de toutes les stipulations qui en font partie entant que cela peut la regarder: & que Sa dite Majesté le Roi de Prusse fera aussi expédier & délivrer des ratifications particulières de cet acte d'acceptation.

En foi de quoi le ministre-plénipotentiaire soussigné a signé ce présent acte, & y a fait apposer le cachet de ses armes, & l'a échangé contre l'acte de garantie ci-dessus énoncé, comme seront échangées de même lesdites ratifications du présent acte contre les ratifications dudit acte de garantie, dans l'espace de trois mois, ou plutôt si faire se peut. Fait à Teschen, le 13 Mai mil sept cent soixante & dix-neuf.

(L.S.) *Jean-Herman, baron de RIEDESEL.*

N. B. Cet acte d'acceptation a aussi été expédié en double pour Sa Maj. Très-Chrétienne, de manière que ses titres y sont placés en premier. Les deux cours médiatrices ont aussi fait expédier des garanties particulières sur toutes les autres conventions annexées au traité de paix. On ne juge pas nécessaire d'ajouter ici les pleins-pouvoirs & les ratifications de tous ces traités, qui sont conçus selon les formules ordinaires.

DRESDÉ (le 30 Mai.) L'Electeur supprime, à commencer du 1. Juin, les impôts extraordinaires qui avoient été exigés en

1778 pour la continuation de la guerre. Il a été expédié par le département des finances un ordre pour être communiqué aux sous-receveurs, afin qu'ils aient à s'abstenir d'une pareille perception. Cette déclaration a répandu la joie parmi le peuple qui a pu connoître que le gouvernement n'est occupé qu'à le soulager. Notre Souverain a déclaré en même tems que si le produit de la taille extraordinaire levée jusqu'ici n'étoit pas suffisant à paier tous les fraix de la guerre, la chambre électorale des finances y suppléeroit.

L'armée saxone est rentrée en partie dans ses quartiers, en partie en marche pour s'y rendre. Les régimens d'infanterie le Prince-Antoine & Carlbouurg entrèrent ici en garnison à la place des régimens l'Electeur & le Prince - Clément. Beaucoup de nos chasseurs & arquebusiers passeront au service de Prusse. Mr. le chambellan & major de Bichofswerder, jusqu'ici commandant des chasseurs saxons, se retire avec une pension de mille écus, & il a été nommé lieutenant-colonel au service de Prusse & aide-de camp du Prince-roi. Les autres officiers de ce corps recevront quelques gratifications du Roi avec l'expectative d'être employés. On s'apperçoit déjà du départ des Prussiens qui faisoient circuler beaucoup d'argent dans cette ville.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 Juin.) Le 1. de ce
I. Part. B b

nois le lord North remit à la chambre des communes une lettre du Roi conçue en ces termes :

GEORGE ROI. S. M se reposant sur le zele & l'affection de ses fideles communes, & considérant que dans la conjoncture critique où sont actuellement les affaires, il pourroit survenir des évènements de la dernière importance & qui auroient des suites très-dangereuses, si on ne trouvoit pas d'abord des moyens propres à les prévenir ou à les surmonter, elle désire que cette chambre la mette en état de subvenir aux dépenses contractées ou à contracter pour le service militaire pendant l'année 1779, & de prendre toutes les mesures que la situation des affaires pourroit exiger.

Signé GEORGE ROI.

L'anniversaire de la naissance du Roi a été célébré le 4 à la cour avec la magnificence usitée. Le soir, il y eut un grand bal paré, auquel le prince de Galles & l'évêque d'Osnabrug assistèrent pour la première fois. Le premier de ces Princes en fit l'ouverture avec la duchesse de Hamilton. Ceux qui regardent notre prochaine rupture avec l'Espagne comme un bruit populaire, font remarquer, que le marquis d'Almodovar, ambassadeur d'Espagne, s'est trouvé à ce bal, & que le soir l'hôtel de Son Exc. a été illuminé : mais des raisonnemens pareils ne font pas du même poids que l'aveu, que mylord North fit le 2 dans la chambre des communes, " que la médiation de l'Espagne „ avoit pris fin, quoique les mêmes apparences de ses dispositions amicales envers „ nous continuassent de subsister „. L'envoi fréquent d'express à mylord Grantham, ambassadeur à Madrid, prouve en effet, que

les négociations font a une crise décisive : il lui en a été expédié cinq dans un espace de peu de jours, dont l'un partit le 31 Mai; & le même jour il fut envoyé de nouvelles instructions aux gouverneurs de Gibraltar & de Minorque, qui leur seront portées par un bâtiment parti de Falmouth. Ce jour-là il arriva aussi au bureau du vicomte Weymouth des dépêches de Paris, & le 1 Juin de Madrid, d'où il en vint encore le 3 sur lesquelles ce ministre eut le 4 une très-longue conférence avec le Roi. Il est suffisamment avéré, que les négociations avec le marquis d'Almodovar sont rompues depuis le 27 du mois dernier : ce seigneur avoit proposé; dit-on, " qu'il seroit conclu une trêve pour
 ,, dix ans ou pour tel terme, dont on con-
 ,, viendroit ultérieurement; que pendant sa
 ,, durée l'on travailleroit à fixer définitive-
 ,, ment les relations, que chacune des deux
 ,, Puissances auroit avec l'Amérique-unie;
 ,, que dans l'intervalle chacune resteroit en
 ,, possession de ses conquêtes actuelles & tou-
 ,, tes les choses absolument *in statu quo* „
 Cette proposition aiant ensuite été expliquée,
 de façon que " l'Amérique-unie resteroit aussi
 ,, dans l'entretens en possession de l'indé-
 ,, pendance, dont elle jouit par le fait „
 l'on ajoute, que le résultat des délibérations
 du conseil a été de déclarer au marquis d'Al-
 modovar, " que l'Angleterre ne pouvoit sans
 ,, blesser l'honneur & la dignité de la cou-
 ,, ronne, ainsi que les intérêts de ses peu-

„ ples , admettre une condition de cette nature „.

La cour a fait publier des extraits des actes du parlement , qui défendent aux artisans & fabricans sujets de la Grande-Bretagne d'aller dans les païs étrangers pour y exercer leurs professions & métiers , & qui menacent de punition ceux qui exciteront nos artisans à s'expatrier. — L'amiral Hardy a eu ordre de faire voile incessamment de Portsmouth avec la grande flotte destinée à croiser pour observer celle de Brest. L'amiral Darby aiant accompagné la flotte aux ordres de Mr. Arbuthnot jusqu'à une certaine hauteur , est revenu avec sa division de dix vaisseaux de guerre , & croise actuellement dans les parages d'Ouessant & de Belle-île pour veiller aux manœuvres de l'ennemi , en attendant sa jonction avec l'amiral Hardy ; alors la flotte consistera en 30 vaisseaux de ligne ; sans compter les frégates & autres bâtimens.

Extrait de la lettre du vice amiral Byron à Mr. Stephens , datée à bord du vaisseau la Princesse-royale , à la hauteur de Ste. Lucie , le 2 Avril , que l'amirauté a publiée dans la gazette de Londres du 29 Mai.

Le vaisseau , le Roi Britannique , employé au service de la trésorerie , devant retourner d'ici à Corke , je saisis cette occasion pour donner aux seigneurs commissaires quelque détail des opérations des vaisseaux du Roi à mes ordres. L'escadre , conduite par le commodore Rowley , étant arrivée d'Angleterre en bon état le 12 Février , je le détachai avec les vaisseaux nommés en marge (le Suffolk , le Magnifique , de 74 , le

Sterling-Castle, de 64, le Medway, de 60, le Centurion, l'Isis, le Preston de 50, le Carysfort, de 28 canons), pour croiser au vent de la Martinique dans l'espérance d'empêcher la jonction des vaisseaux attendus de France, avec ceux qui se trouvoient au Fort-Royal. Il fit voile pour cet effet le 19 Février; mais peu de jours après il fut rappellé sur l'avis certain que je reçus, que Mr. de Grasse étoit entré en sûreté à la Martinique avec 4 ou 5 vaisseaux de ligne, quelques frégates & bâtimens munitionnaires. Depuis ce tems il a croisé de tems en tems au vent des divisions de la flotte, & d'autres entre les îles de Ste. Lucie & de la Martinique, pour intercepter les vaisseaux ennemis, qui pourroient tenter de passer par ce canal, & pour protéger en même tems nos petits bâtimens, tandis qu'ils reconnoitroient la force & la position de l'escadre françoise dans la baie du Fort-Royal. Un de ces detachemens, sous les ordres du capitaine Griffith, fut emporté par le courant fort loin sous le vent le 15 du mois dernier. L'on doit avoir apperçu de la Martinique la situation où il se trouvoit; & je pense, que la vue, que ces vaisseaux n'étoient pas en état de regagner ce mouillage, a probablement porté l'ennemi à faire un mouvement; car Mr. d'Estaing, avec quatre autres officiers portant pavillon amiral & 15 vaisseaux de ligne, outre quelques bâtimens plus petits, après avoir préalablement pris à bord un nombre de troupes, sortit de la baie du Fort-Royal le matin du 18 dans le tems que plusieurs des vaisseaux à mes ordres, qui avoient été en croisière, étoient occupés à faire de l'eau au Cul-de-sac, & que le capitaine Sawyer (commandant le Boyne, de 70 canons) avec trois vaisseaux de ligne & un de 50 canons, étoit au vent de la Martinique. Avec le reste de nos forces je mis au large le moment même que l'escadre françoise fut découverte, & je fis toute la diligence possible pour la joindre: mais, quoiqu'égal en nombre & en forces aux vaisseaux que j'avois rassemblés, elle rentra sous la protection de ses batteries, sans laisser en mon pouvoir de

la forcer au combat. Le matin suivant je m'approchai de très-près du Fort Royal; & j'eus en plein la vue des batteries & des vaisseaux ennemis : mais le seul mouvement, que ceux-ci firent à notre approche, fut de se mettre sous voile & de s'enfoncer davantage dans la baie. Je virai de bord en conséquence, & je fis route vers cette place; mais un courant rapide sous le vent tint l'escadre en mer durant plusieurs jours. Les fregates, qui sont en cette station, ont été tenues en croisière au vent de la Barbade & entre les îles; mais aucune d'entre elles n'a fait une prise d'importance, si ce n'est que la *Venus* s'est emparée le 6 du mois dernier, à la hauteur de St. Christophe, après une chasse de plusieurs heures, du Gouverneur Trumbull, armateur américain, de 20 canons & de 150 hommes d'équipage.

Le général Burgoyne ayant obtenu, dans la séance des communes du 18 Mai, qu'après l'ouïe des témoins dans l'affaire des frères Howe le comité examinerait également sa conduite relativement à l'expédition du Canada, il prépara la voie à ces recherches par un exposé fort ample & détaillé qu'il fit de ses opérations le 20 Mai; & le même jour l'on entama l'ouïe de ses témoins : le premier fut le général Carleton, qui dans ses interrogatoires montra autant de connoissances & d'expérience que de candeur & de probité. Quoique Mr. Burgoyne lui eût été préféré, d'une manière peu reconnoissante pour les services que Mr. Carleton avoit déjà rendus, ce dernier fit en sa faveur la déposition la plus favorable qu'il eût pu attendre de son meilleur ami. Les recherches furent continuées le 27 par l'examen du major lord Balcarras; le 1. Juin par celui du comte de

Harrington, qui a servi dans l'armée du général Burgoyne sous le nom de vicomte Petersham; & enfin le 3 Juin par l'interrogatoire du lieutenant colonel Kington, qui y a fait les fonctions d'adjutant général. Les dépositions de ces officiers ont toutes été à la décharge de Mr Burgoyne, en prouvant la nécessité des différens partis, qu'il a été obligé de prendre, particulièrement de passer la riviere de Hudson, & ensuite de capituler à Saratoga. Cependant l'on en pourra juger avec plus d'impartialité, après l'ouïe des témoins produits par le lord Germaine, qui tâche, de son côté, de rejeter sur le général la mauvaise issue de cette malheureuse expédition.

Le 12 de ce mois, il arriva à l'hôtel de la compagnie des Indes un exprès venu à bord du Roi de Dannemarck, vaisseau de la compagnie des Indes danoise, qui a relâché aux dunes; il vient de la Chine & a touché à Ste. Hélène, d'oà il est parti le 2 Avril. Cet exprès a apporté pour nouvelle que le vaisseau de la compagnie des Indes l'Ostertey, commandé par le capitaine Rogers, qui fit voile de Plymouth le 9 Février 1778, a été pris le 22 Février dernier à la vûe du cap de Bonne Espérance, par deux frégates françoises, qui, après avoir mis à terre les passagers, ont conduit le vaisseau avec sa cargaison dans l'isle Mauritius. Ce bâtiment est un des plus riches qu'il y ait au service de la compagnie, on l'estime à 300,000 liv. sterl, dont la majeure partie a été assurée au

café de Lloyd à 15 pour cent seulement pour l'aller & le retour : les deux frégates qui s'en sont emparées sont celles qui sortirent de Pondichery pendant que les flottes françoise & angloise en étoient aux mains au large de cette forteresse.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Juin.) Mr. Turgot, dans son systême de liberté générale, avoit affranchi les manufactures du code des anciens réglemens. Il croioit que les marchandises ne devoient se remarquer que par leur mérite intrinsèque, ou leurs autres qualités supérieures; qu'il falloit laisser établir la concurrence sur ce pied; ce qui pouvoit, selon l'opinion des défenseurs du régime réglementaire, ouvrir la porte à beaucoup d'abus & de fraudes. Mr. Necker a pris un milieu; il s'est attaché à conserver les formes, marques & inspections capables d'attirer la confiance des acheteurs & de favoriser en même tems l'industrie, en donnant l'effor à tous les talens, mais de maniere que leurs productions, sans être classées dans celles qui sont approuvées, soient cependant distinguées des étrangères. Telles sont les vûes qu'il a fait passer en loi dans des *lettres-patentes du Roi concernant les manufactures*, en date du 5 Mai, & registrées au parlement le 19 du même mois. Leur prolixité ne nous permet pas de les rapporter.

L'armée navale est partie le 3 depuis une

heure après-midi jusqu'à sept ou huit heures du soir, excepté un vaisseau resté en rade, pour attendre des troupes qui arrivent aujourd'hui. Il rejoindra aussi-tôt l'armée mouillée à Bertheaume. Lors de son départ le vent étoit très-favorable, & l'est aujourd'hui encore plus. Elle n'est toujours que de 28 vaisseaux de ligne, les deux de Toulon & l'Ajax de l'Orient n'ayant pas joint : elle est accompagnée de 18 autres bâtimens plus légers, tant frégates que corvettes, couters & lougres. Un seigneur espagnol & plusieurs jeunes officiers de cette nation sont embarqués sur la flotte; & ce qui donne à penser, c'est que nos officiers ont mis du rouge dans leurs cocardes, en signe d'alliance avec l'Espagne. Le vaisseau resté en rade, est parti. Il est arrivé & parti ces jours-ci deux ou trois couriers extraordinaires. Les préparatifs de bâtimens de transport & de tous les accessoires, se continuent toujours avec vivacité sur les côtes de Normandie & sur une partie de celles de Bretagne.

On voit ici la liste suivante de l'armée navale aux ordres de Mr. le comte d'Orvilliers :

Vaisseaux de ligne.

La Bretagne, de 110 canons, vaisseau-amiral de la première division, monté par le comte d'Orvilliers, commandant en chef de la flotte; Mr. du Pleffis Pargo, capitaine de pavillon : la Ville-de-Paris, de 106 canons, vaisseau-amiral de la seconde division, Mr. de Guichen, chef-d'escadre; Mr. de Boades, capitaine de pavillon : la Couronne, de 86, vaisseau-amiral de la troisième division, Mr. de la Touche-Tréville, chef-

d'escadre; Mr. de Rays capitaine de pavillon : l'Auguste, de 84, le vicomte de Rochechouart, chef d'escadre; Mr. de Charité, capitaine de pavillon : le Saint Esprit, de 84, le chevalier de Ternay, chef d'escadre; Mr. de Médine, capitaine de pavillon : le Neptune, de 80, Mr. d'Hector; le Glorieux, de 74, Mr. de Beauffet; le Conquérant, de 74, Mr. de Monteil, (tous trois chefs d'escadre, mais n'ayant sur la flotte que la qualité de capitaines) : le Scipion, de 74, le comte de Chérizy; le Palmier, de 74, le chevalier de Réals; l'Intrépide, de 74, Mr. de Châteauvert; le Zodiaque, de 74, Mr. de la Porte Vezins; le Destin, de 74, le chevalier de Scillans; l'Hercule, de 74, le comte d'Ambli mont; le Pluton, de 74, Mr. Destouches; l'Actif, de 74, Mr. de Baraudin; le Citoyen, de 74, le marquis de Nieul; le Bien-aimé, de 74, Mr. d'Aubenton; le Caton, de 64, Mr. d'Espinoûse; l'Eveillè, de 64, Mr. de Balleroy; le Solitaire, de 64, Mr. de Monteolier; l'Alexandre, de 64, Mr. de Trémignon; le Saint-Michel, de 64, Mr. de la Biochaye; l'Actionnaire, de 64, Mr. de l'Archantel; l'Indien, de 64, Mr. de la Grandière; le Prothée, de 64, Mr. de Coqueray; le Bizarre, de 64, Mr. de Saint-Rivoul; le Triton, de 64, Mr. de la Clocheterie, tous capitaines de vaisseau.

Frégates.

La Concorde, de 40 canons, cap. de Cardailiac; la Junon, de 40, de Marigny; la Terplichore, de 40, Lombart; la Médée, de 40, de Kergariou; la Diane, de 40, de Chambertrand, la Gloire, de 40, de Buvre; la Bellonne, de 40, de Gonidec; la Belle Poule, de 40, de Lamaria; la Surveillante, de 40, de Couëdic; la Sensible, de 36, Bidé de Chavagnac; l'Inconstante, de 36, de Ravenel; l'Aigrette, de 36, de la Bréttonnière; la Magicienne, de 36, de Rodès; l'Atalante, de 36, le baron de Durlfort; l'Hermione, de 36, de Tréville; le Rossignol & le Henri, de 36, l'Etourdie, de 24 canons.

Corvettes.

La Sylphide, de 24 canons, de la Morillière;

1. *Juillet* 1779.

387

l'Hélène, de 20, de Montguyot; l'Ecureuil, de 18, de Breignoux; le Serin, de 18, Dumefnil; la Favorite, de 12, de Kerfaint; la Curieuse, de 12, de Morville; le Chasseur, de 12, de la Ville-Bouquais; l'Espiegle, de 12, du Dresneuc, le Senegal, de 20 canons, prise sur les Anglois.

Cotters.

La Guêpe, de 18 canons, de Fougeraye; l'Expédition, de 16, de la Jaille; la Levrette, de 14, de la Bourdonnaye; le Serpent, de 14, Ancé de la Laune; le Pilote, de 14, de Clopard; le Mutin, de 14, de Roquefeuille; le Cerf, de 14, de Varage; le Hussard, de 14, de Langle; la Chance, de 12, de Portloue; l'Alerte, de 8, du Chêne, & un de 6 canons.

Brûlots.

L'Erasme, le Londres, le Hurt, l'Anna-Galey, le Sandwich, le Dashwood.

Total. Un vaisseau de 110, un de 106, un de 86, deux de 84, un de 80, douze de 74, & dix de 64 canons; en tout 28 vaisseaux de ligne; 18 frégates; 9 corvettes, 11 cotters, 6 brûlots & 2 galiotes; faisant ensemble 74 bâtimens, montés de 3018 canons.

La veille du départ de la flotte, on a distribué à B. est des copies de la lettre suivante, écrite par Mr. de Sartine au comte d'Orvilliers, de Versailles, en date du 27 Mai.

Ce sont des adieux que je vous fais, mon cher général: ce sont des vœux pour vous, pour tous les officiers-généraux & pour toute l'armée. Cherchez l'ennemi au moment favorable; attaquez le vigoureusement, & vous le battrez: vous serez heureux; & je le serai de vos succès. Vous m'annoncerez de bonnes nouvelles; j'aurai la satisfaction de les annoncer au Roi; il sera content; je demanderai des grâces; je les obtiendrai toutes: elles seront reçues avec reconnoissance, comme

elles seront envoyées avec empressement. Le pavillon françois triomphera ; & nous remercierons le Dieu des armées. Voilà , mon cher général , ce que j'espere pour la campagne qui va s'ouvrir : donnez-moi de vos nouvelles par toutes les occasions possibles : Je les attends avec impatience. Vous connoissez , mon cher général , mon amitié pour vous , mon attachement pour le corps de la marine & mon zele pour la gloire de l'Etat.

On voit également l'état suivant de l'armée rassemblée en Bretagne & en Normandie : le comte de Vaux , lieutenant-général , commandant en chef : lieutenans généraux , le marquis de Langeron , le duc d'Harcourt-Lillebonne , le marquis de Lugeac : maréchaux-de-camp , les comtes de Rochambeau , de Caraman , de Melfort , le marquis de Cruffol-d'Amboise , les comtes de Vaubecourt & de Wall : major-général , le comte de Puysegur : aides majors-généraux , Mrs. de Zanthieu , de Laborie & de Chamolles : maréchal-général-des-logis , le marquis de Jaucourt ; son adjoint , le marquis de Lambert : aides maréchaux des-logis , Mrs. de la Rozière , de Beville , de Bufferent , de Soulanges & le marquis de la Fayette : commandant de l'artillerie , Mr. de Villepatour : munitionnaire-général , Mr. de Pisle : Mr. de Veimerange , commissaire-ordonnateur , fera les fonctions d'intendant. L'armée sera composée des 17 régimens suivans : Austrasie , Barrois , Beauce , Conty , la Couronne , Flandre , Limousin , Lorraine , Maine , Normandie ,

mandie, Orléans, Royal, Royal-Deux-Ponts, Saintonge, Savoie, Soissonnois & Touraine; de plus d'un bataillon du régiment de Toul, corps-royal d'artillerie; 150 dragons de la Rochefoucault; 150 de Noailles; & du régiment provincial de Paris pour le service de l'artillerie.

Ou apprend avec surprise, que dans une province d'Allemagne il se trouve deux abbayes, dont les moines essaient de renouveler les querelles qui ont affligé l'Eglise de France durant ce siecle & le précédent. Ils font leur lecture spirituelle dans la *Gazette ecclésiastique*, sçavent par cœur toutes les atrocités qu'on y débite contre les prélats catholiques, parlent des décrets du St. Siege, reçus par l'Eglise universelle, à peu près comme les convulsionnaires, & tâchent de relever leur ignorance par une suffisance qui ne sert qu'à la faire connoître davantage (a).

La Fontaine a dit, il y a long-tems, *mieux vaut goujat debout, qu'empereur enterré*. Cet axiome s'est sur-tout vérifié hier à la premiere représentation d'*Agatocle*, tragédie posthume de Mr. de Voltaire; il n'est point

(a) Il en est des hérésies comme de toutes les erreurs qui prennent leur source dans la corruption du cœur & de l'esprit. Lorsque l'autorité ne veille plus à les tenir dans le néant, elles se reproduisent avec audace, & levent la tête plus haut que jamais. On peut les appeller comme l'hydre de Lerne *reparabile monstrum*.

d'écolier débutant au théâtre, dont la tragédie n'eût attiré plus de monde : non seulement le concours a été très médiocre à l'ouverture de la salle ; mais des parties ont resté long tems vuides ; & l'amphithéâtre même n'a jamais été parfaitement rempli. Le parti de ce grand homme, si actif à cabaler pour lui de son vivant, a perdu beaucoup de son ardeur, & n'a fait que d'impuissans efforts, pour soutenir la piece qui en avoit grand besoin. — Les francs maçons de ce royaume sont bien éloignés de craindre des persécutions ; mais depuis les réjouissances qu'ils ont faites de ce que ceux de Naples n'ont pas succombé à la leur, il est survenu une grande mésintelligence entre-eux. La loge des *neuf-sœurs*, où Mr. de Voltaire a été déifié par une superbe apothéose, se trouve malgré cela interdite pour d'autres causes, & elle ne peut plus envoyer ses députés à celle du *Grand-Orient*, siège principal du grand-mâitre, Mgr. le duc de Chartres. La mere-loge écossaise est réduite au même sort en itérative. Un de leurs plus terribles griefs est d'avoir poussé la licence scandaleuse jusqu'à avoir laissé introduire des profânes dans le mystérieux sanctuaire.

On débite publiquement une estampe que le fanatisme philosophique vient de faire graver. C'est le tombeau de Voltaire dans un cloître, auprès duquel viennent pleurer l'illustre d'Alembert représentant l'Europe, l'Impératrice de Russie, représentant l'Asie, Oronoco représentant l'Afrique, & Franklin

représentant l'Amérique : c'est l'univers philosophique en deuil devant l'ombre de son cher pere. L'Ignorance, le bandeau sur les yeux, vient un flambeau à la main effraier ces foibles & tendres orphelins qui se troublent, s'effraient & paroissent s'écrier. Dans un jardin lointain on apperçoit le tombeau de Jean-Jacques. On ne sçait si c'est de l'aveu de Catherine II, que son portrait se trouve au milieu d'êtres de l'espece de d'Alembert, Franklin, Oronoco : quoiqu'il en soit, il s'y trouve. D'Alembert en qualité d'illustre lui tourne le dos, & à l'aspect de l'Ignorance qu'il ne s'attendoit pas trouver là, il tombe presque sur Catherine en arriere. Cette estampe a révolté beaucoup de monde : on a crié à l'impudence. Les gens sensés n'ont témoigné que de la pitié. — On a trouvé depuis peu entre les mains d'un domestique d'une bonne maison de Paris un ouvrage impie de feu Fréret ; ce domestique sommé de dire où il avoit pris ce livre, a confessé qu'il le tenoit de Mr. d'Alembert, qui en le lui mettant entre les mains lui avoit dit que *si ce livre l'amusoit, il lui en donneroit un autre* (a). Qu'on dise encore que la benigne philosophie ne s'attache qu'aux grands & qu'elle néglige les petits.

(a) Cette anecdote est très-vraie. Le livre en question (*Examen critique des apologies du christianisme*) est entre les mains d'un homme respectable & connu de tout Paris, & même de toute la France, qui m'a appris cette aventure, & m'a offert de me montrer le livre.

T A B L E.

TURQUIE.	}	<i>Constantinople.</i>	345
		<i>Smyrne.</i>	346
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	348
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	352
ESPAGNE.	}	<i>Madrid.</i>	353
		<i>Gibraltar.</i>	356
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	357
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	359
DANNEMARCK.	(<i>Coppenhague.</i>	360
ITALIE.	}	<i>Rome.</i>	360
		<i>Naples.</i>	362
		<i>Venise.</i>	363
		<i>Bastia.</i>	365
ALLEMAGNE.	}	<i>Vienne.</i>	366
		<i>Berlin.</i>	368
		<i>Dresde.</i>	376
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	377
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	384